

LES CAHIERS DE RECHERCHE

**Crise covid :
une analyse des premiers
impacts économiques
dans les territoires
comparée à la crise
de 2008**



**Caisse
des Dépôts**
GROUPE



Institut pour la recherche

L'Institut pour la recherche de la Caisse des Dépôts soutient des projets de recherche s'inscrivant dans les champs d'intervention et les missions de la Caisse des Dépôts.

Son rôle est de favoriser la recherche dans les domaines liés aux activités de la Caisse des Dépôts, sur des thématiques variées telles que l'épargne, la finance long terme, le développement économique des territoires, la transition énergétique et écologique, les impacts du vieillissement, etc.

Introduction

L'Observatoire des impacts territoriaux de la crise est un projet d'intérêt général porté par l'Institut pour la recherche de la Caisse des Dépôts, Intercommunalités de France, l'Association des Directeurs Généraux de Communautés de France et des contributeurs privés. Il vise deux ambitions principales :

- mettre à disposition des acteurs territoriaux des éléments d'information et d'analyse sur les impacts de la crise du Covid dans les territoires
- décliner un programme de recherche sur les déterminants de la résilience et de la capacité de rebond des territoires face à cette crise

Ce cahier de recherche tire les premiers enseignements de l'impact économique de la crise sur les territoires en réalisant une comparaison avec la crise internationale de 2008. Il s'inscrit dans un ensemble de travaux d'analyses au long cours.

Présentation des auteurs :

Vincent Pacini : professeur associé au CNAM et membre du Lirsa, Vincent Pacini est un spécialiste en prospective territoriale. Il pilote le programme de recherche de l'Observatoire des Impacts Territoriaux de la Crise (OITC).

Nicolas Portier : ancien délégué général de l'association Intercommunalités de France (ex AdCF), Nicolas Portier est aujourd'hui consultant et enseignant à Science Po. Il apporte sa contribution à l'Observatoire des impacts territoriaux de la crise sur la production de notes et d'analyses.

Olivier Portier : consultant spécialisé dans le domaine de l'analyse et de l'observation territoriales, Olivier Portier coordonne et pilote l'Observatoire des impacts territoriaux de la crise.

La crise du Covid-19 est sans doute, plus encore que les précédentes récessions et crises économiques planétaires, marquée du sceau de la singularité. Singulière elle l'est, tout d'abord, par sa soudaineté et la simultanéité de ses effets à l'échelle mondiale. Marquée par des chocs combinés aussi bien sur l'offre que sur la demande, mais sans destruction de capital (contrairement aux épisodes de guerre), elle a pris à rebours tous les scénarios imaginables.

A l'issue d'une phase d'atermoiements en termes de réponse sanitaire, la décision du **premier confinement** a provoqué un **arrêt brutal et immédiat de pans entiers de l'économie** dans les pays les plus concernés par l'épidémie. En France, le PIB a chuté de 5,8 % au 1^{er} trimestre 2020 après seulement 13 jours de confinement ! D'après l'Insee, il s'agit de la plus forte baisse enregistrée depuis 1949, dépassant les records historiques du 2^{ème} trimestre 1968 (- 5,3 %) et du 1^{er} trimestre 2009 (- 1,6 %). L'intensité hors norme de la crise du COVID n'a pas seulement eu un impact sur le volume d'activité. 843 000 demandeurs d'emploi de catégorie A¹ supplémentaires ont été comptabilisés durant ce seul mois. Le précédent historique datait d'avril 2009 et la crise des « sub-primes ». Mais il n'était alors que de + 75 000 demandeurs, soit dix fois moins.

D'origine sanitaire, la crise a rapidement pris une **dimension à la fois économique et sociale**, dont les incidences auraient pu ressembler à celles des années 1930 sans activation de réponses budgétaires de très haute intensité. Au sein des pays les plus développés, l'interventionnisme des Etats (et indirectement de l'Union européenne) s'est traduit par des choix différenciés mais relativement coordonnés pour aménager la reprise de l'activité. Si certains Etats ont privilégié le soutien des entreprises et des emplois (chômage partiel), d'autres ont ciblé directement les revenus des ménages (monnaie dite « hélicoptère »), laissant jouer librement le marché du travail et le processus de destruction-créatrice.

Nombre d'analyses ont été proposées sur les différents aspects de la crise² et ses incidences aussi bien en France qu'en Europe ou dans les pays de l'OCDE. Les impacts macro-économiques immédiats ou de moyen terme ont fait l'objet de tentatives de prévision ou de scénario dès le second trimestre 2020.

Plusieurs écueils ont été immédiatement rencontrés. Le premier tenait à **l'absence de modèle de prévision configuré pour cette récession** de nature atypique. Les hypothèses des instituts de conjoncture ont été sans cesse réajustées au fil des événements, en travaillant à partir de données réelles instantanées ou d'enquêtes, tout en délaissant les modèles économétriques classiques. Le second écueil a résulté des **différentes répliques de l'épidémie** qui ont imposé des reconfinements, d'intensité variable, **assorties de consignes sanitaires évolutives**

et d'impacts différenciés entre territoires et branches d'activités. Dans le même temps, des effets d'apprentissage ont été constatés dans le fonctionnement de l'économie et l'organisation de la vie collective. Les adaptations des entreprises et administrations au nouveau contexte, la banalisation du télétravail et des outils numériques (visio-conférences, e-commerce, e-learning...) ont progressivement réduit les impacts des vagues épidémiques sur l'activité.

Il reste que la multiplication des épisodes de contagion produit des effets d'**accumulation de pertes** qu'il faudra évaluer dans la durée et qui invitent à inscrire les travaux d'observation dans le temps long. Au printemps 2020, plus scénarios étaient envisagés. Etait notamment évoqué un scénario dit en « V » avec un retour rapide de l'économie à la situation d'avant-crise. D'autres avançaient la possibilité d'un scénario en « W » avec une phase de rebond puis de rechute de l'activité avant redémarrage. Les plus pessimistes évoquaient un scénario en « L », avec installation durable de notre économie dans la sous-activité. A l'automne 2020, le scénario en « aile d'oiseau » semblait s'imposer, avec un retour à la normale très rapide d'environ 90% de l'économie constaté dès le déconfinement, mais une reprise plus poussive dans certains secteurs marqués par la sous-activité.



© Irina stock.adobe.com

¹ Les demandeurs d'emploi de catégorie A sont les demandeurs d'emploi à la recherche d'un emploi, immédiatement disponible et n'ayant pas travaillé dans le mois alors que les demandeurs d'emploi de catégorie B et C ont travaillé plus ou moins de 78 heures dans le mois.

² On renverra le lecteur vers le très bel ouvrage de Robert Boyer, « Les capitalismes à l'épreuve de la pandémie » - La Découverte, 2020.

Les trajectoires constatées entre les trimestres des années 2020 et 2021 se sont révélées dans les faits plus contrastées et erratiques, non seulement entre les différentes économies nationales mais aussi, à l'intérieur de ces dernières, entre segments de l'appareil productif. Rares sont les pays, notamment de l'OCDE, à avoir retrouvé fin 2021 leur niveau d'activité d'avant-crise, mais certains s'en approchent. Au sein des différentes économies, certains secteurs ont bénéficié des reports de consommation mais aussi de l'accumulation d'une « épargne covid » liée aux périodes de confinement. De fait, des rebonds puissants ont d'ores et déjà été constatés dans de nombreux segments d'activité quand d'autres peineront durablement à retrouver leurs chiffres d'affaires antérieurs, voire ne le retrouveront peut-être jamais. La crise fera des « perdants » et des « gagnants » parmi les acteurs économiques mais aussi, peut-être, entre territoires. Ce n'est que plusieurs mois, voire plusieurs années, après le retour à la normale qu'il sera réellement possible de dresser un bilan exhaustif.

Le troisième écueil qui a rendu délicat tout exercice de prévision macro-économique, ne serait-ce que pour programmer les lois de finances et les asseoir sur des données fiables, provient des **politiques publiques et mesures budgétaires nouvelles** que les Etats ont mis en place en 2020 et 2021. En France, comme dans la plupart des économies développées, les réponses d'urgence apportées par les pouvoirs publics en 2020 pour soutenir les entreprises puis l'engagement des mesures de relance ont considérablement amorti les effets sur l'emploi, en réduisant massivement les défaillances d'entreprises et les plans sociaux. Des travaux nombreux ont déjà permis d'évaluer l'efficacité de ces amortisseurs sur l'ensemble de l'année 2020, comme nous le confirmerons dans ce cahier.

Face à une récession de l'activité sans précédent, la France n'a pas compté sur ses seuls amortisseurs sociaux mais s'est engagée dans une très forte socialisation des risques et des pertes à travers des dispositifs de soutien sans précédent. Tirant les enseignements de la crise de 2008-2009, et s'inspirant des méthodes employées alors par d'autres nations comme l'Allemagne, notre pays a mis en place un régime d'activité partielle qui s'est avéré extrêmement protecteur de l'emploi et de l'appareil productif. L'ampleur du prêt garanti par l'Etat (PGE) a également protégé les trésoreries de nombreuses entreprises et réduit les incertitudes de court terme. Le fonds national de solidarité, complété par des fonds d'intervention régionaux et locaux, a contribué à compenser des pertes de chiffres d'affaire, de revenus ou de coûts fixes (loyers), pour de nombreux acteurs économiques. Une première estimation de l'OCDE a permis d'évaluer à près de 3 millions, les emplois qui auraient été perdus en 2020 sans ces interventions publiques majeures. Nous verrons plus loin combien ce processus de destruction a été évité.

De fait, **une part importante du choc économique a été différée dans le temps ou transformée en dette publique supplémentaire** (environ 15 points de PIB), sous l'effet de ciseau d'un accroissement sensible des dépenses collectives et d'une érosion des recettes (impôts, cotisations sociales, redevances, tarifs...). Une autre partie du choc s'est transformée en endettement privé, à travers des emprunts partiellement garantis par l'Etat, mais aussi des reports de cotisations.

La grande question posée, dès la seconde partie de l'année 2020, était celle de la capacité future des acteurs économiques à faire face à leurs obligations de remboursement en sortie de crise. Une étude de l'Institut des politiques publiques (IPP) a conclu à la forte capacité de nombreuses entreprises à rembourser leur PGE. Il reste néanmoins un certain pourcentage d'entre elles, non négligeable, en plus grande difficultés. Il en est de même pour les échéances sociales, malgré les étalements proposés par l'URSSAF.

La réduction impressionnante des taux de défaillance d'entreprises constatée en 2020, de l'ordre de 30%, tient à plusieurs raisons mais peut sembler contre-intuitive à la lueur de la chute historique de notre PIB en 2020 (- 8%). Les soutiens et garanties publics ont produit un effet de « vitrification » temporaire de l'économie, qui s'est semble-t-il prolongé en 2021 puisque les taux de défaillance sont restés cette année encore très en-deçà de l'année 2019. Une interrogation demeure quant à l'ampleur des défaillances qui n'ont été que décalées dans le temps, et de leurs incidences potentielles en termes d'emplois et de valeur ajoutée. Cette question renvoie à la solvabilité des acteurs économiques en sortie de crise et à leur aptitude à reconstruire leur modèle d'affaire dans le nouveau contexte, voire à réinvestir pour le transformer. Les indicateurs de solvabilité des entreprises produits par la Banque de France à travers ses cotations seront ainsi intéressants à analyser à une échelle territoriale fine, et comparés à leur situation d'avant-crise.

Au-delà des mesures de soutien temporaire mises en place durant les confinements et fermetures administratives, ce sont en 2021 les **dispositifs de relance** qui ont commencé à intervenir en soutien de l'économie en favorisant le rebond de l'investissement public et privé. Engagées à partir de la fin de l'année 2020, les programmes du plan France relance, relayés et complétés par les programmes d'investissement des collectivités territoriales, ont amorcé leur montée en puissance. La commande publique, analysée par le baromètre national qu'animent Intercommunalités de France (AdCF) et la Banque des Territoires, a connu un très sensible redémarrage au terme d'une année noire. Comme nous le verrons, certains secteurs étroitement adossés à la commande publique, tels que ceux de la construction, profitent manifestement des mesures de relance.



Premiers effets territoriaux de la crise

Si de nombreuses données sur les impacts de la crise ont été diffusées au niveau national, les traductions spatiales de la nouvelle récession restent largement à approfondir et à analyser dans la durée. C'est l'objet de l'**Observatoire des impacts territoriaux de la crise** (OITC), outil collaboratif mis en place à l'initiative de plusieurs partenaires (OPC, CNAM, AdCF-Intercommunalités de France, ADGCF, Institut CDC pour la recherche), pour produire des analyses spécifiques à partir des données mises à disposition par les grands organismes statistiques, mais aussi servir de lieu de capitalisation et de valorisation d'études thématiques.

Les territoires semblent depuis toujours disposer de **capacités de résilience et/ou de rebond inégales**, faisant état d'une aptitude à mobiliser des ressources spécifiques souvent insoupçonnées et très inégales, compensant des potentiels eux-aussi très hétérogènes. C'est ce que nous cherchons à évaluer et mesurer dans le cadre de l'Observatoire des impacts territoriaux de la crise³.

De nature exclusivement statistique à ce stade, le travail présenté dans ce cahier est encore contraint par la faible disponibilité de données à des échelles territoriales fines. Il se situe néanmoins dans une double perspective : **assurer un suivi en continu des impacts territoriaux de la crise d'un côté et, de l'autre, réaliser un travail plus approfondi de recherche, pour analyser les ressorts de la résilience et de la capacité de rebond économique des territoires.**

Sont présentés dans ce cahier de recherche les premiers enseignements que nous sommes parvenus à retirer des données disponibles à l'échelle des zones d'emploi, en analysant les évolutions de l'emploi salarié privé au cours des différents trimestres de l'année 2020 et du premier semestre 2021. Le parti a été pris de ne retenir que les seuls emplois salariés privés à ce stade de l'analyse, les emplois publics ayant été marginalement impactés par la crise. Un poids élevé dans l'emploi local exerce naturellement un rôle d'amortisseur important. Cette variable sera réintégrée dans des analyses ultérieures.

L'analyse des impacts sur les seuls emplois salariés privés permet une base comparative plus homogène. Le suivi de la crise opéré par trimestre permet de mieux comprendre les ressorts des économies territoriales et leur sensibilité aux différents épisodes de la crise sanitaire. Pour neutraliser les effets de compensation propres au régime d'activité partielle, sont également analysées les chutes de masses salariales dans les territoires au cours de ces trimestres. Ces masses salariales sont celles déclarées par les employeurs et permettent de mieux percevoir l'ampleur des baisses d'activité. En dernière partie du cahier, est proposée une lecture des premiers impacts économiques territoriaux de la crise Covid par rapport à ceux observés lors de la crise de 2008-2009⁴. Les deux crises sont évidemment très différentes dans leurs origines et leurs modes de propagation à l'économie. Mais c'est justement ce qui rend leur comparaison intéressante, en termes de répercussions territoriales et sectorielles. La comparaison permet également d'interroger l'efficacité des dispositifs publics d'intervention mis en place à l'occasion de ces deux crises, aussi bien dans la phase d'urgence que lors des séquences de relance.

Les incidences territoriales sur l'emploi

Sont proposées dans cette première partie une rétrospective de la crise et de ses incidences sur l'emploi au cours des différents trimestres de l'année 2020, et un premier éclairage sur le premier semestre 2021. Les données sont présentées par sous-secteur de l'économie au niveau national et, au niveau territorial, à l'échelle des zones d'emploi redéfinies par l'INSEE en 2020.

Comme l'illustre le tableau ci-dessous, le **premier confinement s'est révélé le plus destructeur d'emplois**, tant par la rigueur de ses consignes sanitaires que par son caractère inédit. Ses effets ont été immédiats en se traduisant par une destruction de plus de 510 000 emplois (2,7% de l'emploi salarié privé) au cours du premier trimestre 2020, après seulement 15 jours de fermetures administratives.

Évolution trimestrielle de l'emploi salarié privé depuis le démarrage de la crise (dernières données disponibles)

	T1 2020	T2 2020	T3 2020	T4 2020	T1 2021	T2 2021	T4 2019 - T2 2021
France	-510 621 -2,7%	-74 880 -0,4%	374 519 2,1%	-116 676 -0,6%	157 949 0,9%	271 724 1,5%	102 015 0,5%

Source : URSSAF

³ L'Observatoire des impacts territoriaux de la crise est un projet d'intérêt général piloté par des opérateurs privés, principalement de la consultance, et porté par des acteurs de la recherche (le CNAM et l'Institut pour la recherche Caisse des Dépôts) et institutionnels (l'Assemblée des communautés de France et l'Association des Directeurs Généraux de Communautés).

⁴ Nous aborderons dans un second cahier la capacité de rebond des territoires lorsque nous aurons plus de recul. Les données d'ores et déjà disponibles au 1^{er} semestre 2021 suggèrent effectivement que la France est sur la bonne voie avec 2 trimestres consécutifs de créations d'emplois salariés privés et un stock reconstitué par rapport à la période d'avant crise. Il convient cependant de rester prudent avec d'une part le redémarrage de l'épidémie (5^{ème} vague) et les risques qui planent sur notre économie, notamment celui des défaillances d'entreprises qui sont toujours à un niveau historiquement bas. A titre informatif, sont proposés des éléments relatifs à cette période dans des encadrés spécifiques.

En lien direct avec les non-renouvellements de missions d'intérim, d'activités saisonnières ou intermittentes, de contrats à durée déterminée... **c'est la partie la plus flexible de l'organisation économique qui a servi de variable d'ajustement.** Et ce de manière quasi-instantanée. Le secteur de l'intérim détruit 318 000 postes à lui seul au premier trimestre. Les métiers de l'hôtellerie-restauration perdent environ 70 000 postes. Bien que marqué par une durée plus longue d'application des mesures de confinement, le second trimestre de l'année 2020 se limite à un solde net négatif d'environ - 75 000 emplois salariés privé, sept fois inférieur. L'entrée en vigueur des mesures de soutien a permis de réduire massivement le flux des destructions de postes de travail. Mais c'est en partie le quasi-gel du marché de l'emploi qui a manifestement interrompu le « turn-over » des contrats et missions de courte durée dans l'attente de la reprise.

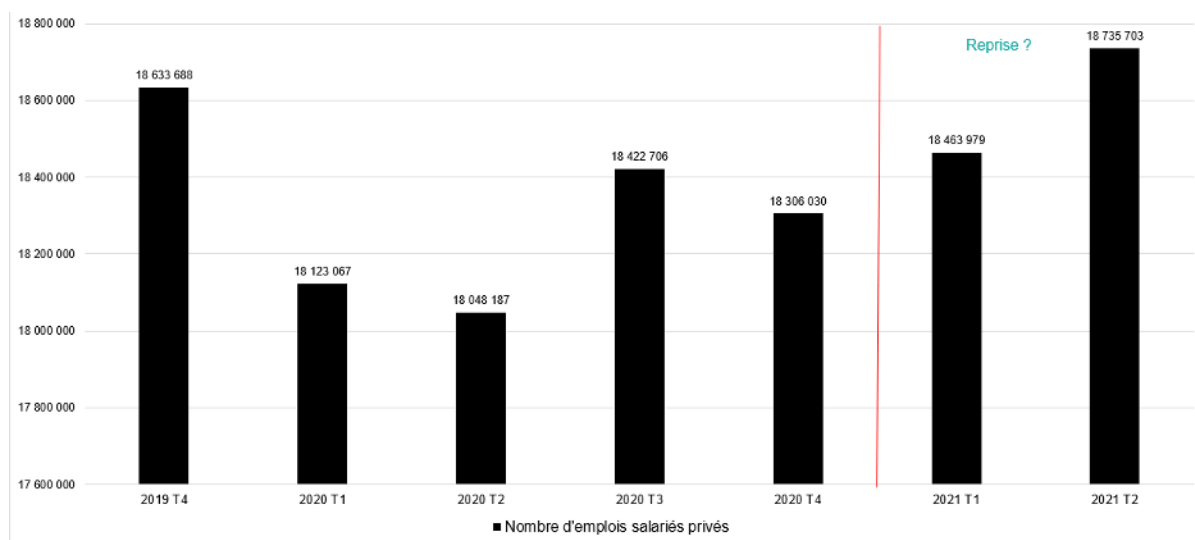
Le déconfinement du printemps relance les dynamiques de recrutement à partir du mois de mai. L'intérim redémarre (+ 100 000 postes). Le troisième trimestre conforte cette nette reprise à travers 374 500 créations nettes d'emplois salariés privés, tous secteurs confondus. Le deuxième confinement de novembre réoriente en revanche les flux à la baisse, mais dans des proportions sans commune mesure avec celles du premier (116 000 destructions nettes).

Sur l'ensemble de l'année 2020, au terme de mouvements en accordéon liés aux deux trimestres récessifs (T1 et T2), les secteurs les plus destructeurs d'emploi en valeur absolue sont **l'hébergement et la restauration** (-137 000 postes), **l'intérim** (- 41 000), **les activités culturelles et récréatives** (- 39 500), **le commerce et la réparation** (- 25 900), **les activités de services**

administratifs et de soutien (- 24 400). Dans l'industrie, les secteurs de **fabrication de matériels de transport** (automobile, aéronautique...), et **la métallurgie**, qui en dépend étroitement, sont les plus impactés avec respectivement 16 000 et 15 400 disparitions de postes. En pourcentages d'emplois perdus sur un an, le secteur culture-loisirs se révèle le plus sinistré (- 13%), devant l'hébergement-restauration (-11%). Les pertes subies par le commerce (et réparation) apparaissent en revanche plus modérées (moins de 1%).

Dans l'attente de données complètes, décomposées entre secteurs d'activités par territoire, il est encore difficile d'analyser dans le détail les rebonds de l'emploi salarié privé en 2021. Il sera proposé dans une publication ultérieure, au cours de l'année 2022, d'en mesurer les effets territoriaux et inter-sectoriels. Des effets de redistribution sont d'ores et déjà constatés mais qu'il conviendra de mieux évaluer en disposant de plus de recul, la reprise économique n'intervenant pas dans les mêmes délais pour tous les secteurs et ne prenant pas la forme d'un retour à l'identique. Difficultés de recrutement, pénuries dans les chaînes d'approvisionnement, exposition inégale aux consignes sanitaires persistantes en 2021... expliquent pour partie les différences en termes de « résilience » des secteurs d'activité et des territoires qui les hébergent. Mais ce sont aussi les modifications sensibles des consommations des ménages et des grands acheteurs (échanges inter-entreprises, commerce B to B, commande publique...) qui conduisent à distinguer des « gagnants » et des « perdants » en année N+1 de la crise Covid. **C'est une autre des grandes nouveautés de cette crise : elle demeure à la fois une crise de la production mais aussi une crise de la consommation.**

Évolution trimestrielle de l'emploi salarié privé depuis le démarrage de la crise (dernières données disponibles)



Source : URSSAF

Évolution de l'emploi salarié privé par secteur d'activité (NA28) entre le 4^e trimestre 2019 et le 4^e trimestre 2020

	2019 T4	2020 T1	2020 T2	2020 T3	2020 T4	T4 2019 - T4 2020	
Hébergement et restauration	1 181 452	1 112 098	1 048 031	1 113 998	1 043 763	-137 689	-11,7%
Intérimaires	788 578	470 614	574 542	709 981	746 746	-41 832	-5,3%
Arts, spectacles et activités récréatives	293 530	271 025	254 909	285 228	253 948	-39 582	-13,5%
Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	3 075 163	3 054 878	3 036 800	3 068 687	3 049 251	-25 912	-0,8%
Activités de services administratifs et de soutien [hors intérimaires]	1 360 360	1 322 268	1 312 968	1 341 071	1 335 920	-24 440	-1,8%
Fabrication de machines et de matériel de transport	527 444	524 884	520 581	515 894	511 431	-16 013	-3,0%
Métallurgie et fabrication de produits métalliques	378 006	375 082	370 687	366 767	362 524	-15 482	-4,1%
Transports et entreposage	1 415 792	1 407 778	1 394 475	1 398 242	1 401 159	-14 633	-1,0%
autres activités de services	478 740	468 985	461 008	477 688	464 389	-14 351	-3,0%
Activités financières et d'assurance	761 565	756 032	752 412	751 956	750 747	-10 818	-1,4%
Edition, télécommunications et activités informatiques	812 932	811 388	808 688	816 794	806 006	-6 926	-0,9%
Activités juridiques, de conseil et d'ingénierie	1 088 839	1 093 623	1 088 437	1 085 428	1 082 657	-6 182	-0,6%
Industrie des plastiques et autres produits non minéraux	255 199	253 617	251 526	250 172	249 018	-6 181	-2,4%
Activités immobilières	262 684	261 517	259 148	257 680	256 693	-5 991	-2,3%
Recherche, développement et autres activités scientifiques et techniques	308 905	303 597	301 143	305 842	304 290	-4 615	-1,5%
Bois et papier	161 753	160 620	159 286	158 367	157 361	-4 392	-2,7%
Fabrication d'équipements électriques	104 739	104 263	103 104	102 293	101 536	-3 203	-3,1%
Habillement, textile et cuir	102 556	101 268	100 647	99 581	99 447	-3 109	-3,0%
Industrie du meuble et diverses ; réparation et installation de machines	272 843	272 182	270 456	269 655	270 369	-2 474	-0,9%
Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	127 570	127 362	126 334	125 857	125 308	-2 262	-1,8%
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	317 423	317 205	315 850	316 690	316 024	-1 399	-0,4%
Industries agro-alimentaires	510 595	506 618	502 970	509 656	509 415	-1 180	-0,2%
Cokéfaction-raffinage, industrie chimique et pharmaceutique	229 570	229 460	228 753	228 547	228 438	-1 132	-0,5%
Industries extractives	21 024	21 033	21 013	20 912	20 838	-186	-0,9%
Éducation	336 877	333 659	325 769	342 277	338 013	1 136	0,3%
Administration publique	189 904	189 712	186 673	189 920	192 132	2 228	1,2%
Activités pour la santé humaine	580 241	577 896	579 084	586 884	592 241	12 000	2,1%
Action sociale et hébergement médico-social	1 225 382	1 227 562	1 217 456	1 238 047	1 240 425	15 043	1,2%
Construction	1 464 020	1 466 839	1 475 448	1 488 578	1 495 943	31 923	2,2%
Total	18 633 686	18 123 065	18 048 198	18 422 692	18 306 032	-327 654	-1,8%

Source : URSSAF

Un œil sur la reprise

D'ores et déjà, des données sont disponibles à l'échelle nationale pour analyser les rebonds du premier semestre 2021 (cf. tableau ci-après). Sur cette période, l'économie française est parvenue à reconstituer son stock d'emplois salariés privés d'avant-crise, et même à l'accroître en affichant un gain net de 102 000 postes selon les dernières données de l'Urssaf. Ce ressaut rapide, plus marqué en France que dans la moyenne de l'Union européenne, n'est pas pour autant homogène. Certains secteurs lourdement impactés en 2020 se rapprochent mi-2021 de leur situation d'avant-covid. L'hébergement-restauration réduit ses pertes à seulement - 2,2% (même si cela représente encore 25 651 emplois perdus en valeur absolue). Les Arts, spectacles et activités récréatives ne recensent plus « que » 3,3% de pertes (contre 13,5% fin 2020). Ce sont in fine dans des secteurs industriels tels que la fabrication de machines et de matériel de transport, la métallurgie, la fabrication d'équipements électriques... que les pertes restent les plus élevées en pourcentage, de l'ordre de 4% voire plus. On retrouve ici les difficultés liées aux ruptures des chaînes d'approvisionnement mais aussi par les reports d'achats des ménages ou des entreprises (véhicules notamment).

Profitant des dispositifs de soutien du pouvoir d'achat mis en place en 2020 mais aussi des reports de consommation, plusieurs secteurs « sur-performent » en affichant des gains nets d'emplois salariés privés significatifs à la mi-2021 par rapport à l'entrée dans la crise. C'est

notamment le cas de l'Éducation (+ 5,3% avec 18 000 créations de postes) et de la Santé (+ 4,9% avec 28 400 postes en plus) qui sont « boostés » par la reprise. Mais c'est aussi le secteur de la construction (travaux publics, bâtiment) qui bénéficie à plein des mesures de relance. Il est le principal secteur créateur d'emplois en valeur absolue sur les six trimestres étudiés avec 66 330 créations nettes de postes et une progression de + 4,5%. Bâtiment et travaux publics jouent pleinement leur rôle contra-cyclique et profitent du redémarrage de la commande publique en 2021 après avoir préservé leurs capacités de production en 2020. Les gains du secteur de la construction équivalent aux deux tiers de la progression nette de l'emploi salarié privé par rapport à la situation d'avant-crise ! D'autres secteurs contribuent activement à ces gains nets en valeur absolue, comme le commerce (et la réparation d'automobiles et de motocycles), l'action sociale et l'hébergement médico-social... qui présentent des gains nets de plus de 30 000 emplois chacun.

Attendue courant 2022, la publication des données sur l'ensemble de l'année 2021 (et à l'échelle des zones d'emplois) offrira un recul plus important sur la reprise, secteur par secteur, en analysant ses disparités d'intensité et de rythme. Elle permettra surtout d'offrir une lecture territoriale des trajectoires de reprise à l'aune des spécificités sectorielles des zones d'emploi et de leurs « portefeuilles d'activités » respectifs

Évolution de l'emploi salarié privé par secteur d'activité (NA28) entre le 4^e trimestre 2019 et le 2^e trimestre 2021

	2019 T4	2020 T1	2020 T2	2020 T3	2020 T4	2021 T1	2021 T2	T4 2019 - T2 2021	
Hébergement et restauration	1 181 452	1 112 098	1 048 031	1 113 998	1 043 763	1 034 596	1 155 801	-25 651	-2,2%
Intérimaires	788 578	470 614	574 542	709 981	746 746	747 982	765 886	-22 692	-2,9%
Fabrication de machines et de matériel de transport	527 444	524 884	520 581	515 894	511 431	508 457	505 912	-21 532	-4,1%
Métallurgie et fabrication de produits métalliques	378 006	375 082	370 687	366 767	362 524	361 188	360 372	-17 634	-4,7%
Arts, spectacles et activités récréatives	293 530	271 025	254 909	285 228	253 948	264 858	283 722	-9 808	-3,3%
Industrie des plastiques et autres produits non minéraux	255 199	253 617	251 526	250 172	249 018	249 064	249 193	-6 006	-2,4%
Transports et entreposage	1 415 792	1 407 778	1 394 475	1 398 242	1 401 159	1 409 037	1 410 091	-5 701	-0,4%
Bois et papier	161 753	160 620	159 286	158 367	157 361	157 016	156 859	-4 894	-3,0%
Activités financières et d'assurance	761 565	756 032	752 412	751 956	750 747	754 343	756 704	-4 861	-0,6%
Activités immobilières	262 684	261 517	259 148	257 680	256 693	260 595	258 655	-4 029	-1,5%
Fabrication d'équipements électriques	104 739	104 263	103 104	102 293	101 536	100 949	100 718	-4 021	-3,8%
Activités de services administratifs et de soutien [hors intérimaires]	1 360 360	1 322 268	1 312 968	1 341 071	1 335 920	1 346 427	1 356 579	-3 781	-0,3%
Habillement, textile et cuir	102 556	101 268	100 647	99 581	99 447	99 418	99 969	-2 587	-2,5%
Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	127 570	127 362	126 334	125 857	125 308	125 272	125 250	-2 320	-1,8%
Recherche, développement et autres activités scientifiques et techniques	308 905	303 597	301 143	305 842	304 290	304 161	306 776	-2 129	-0,7%
Cokéfaction-raffinage, industrie chimique et pharmaceutique	229 570	229 460	228 753	228 547	228 438	228 000	227 938	-1 632	-0,7%
Industrie du meuble et diverses ; réparation et installation de machines	272 843	272 182	270 456	269 655	270 369	272 112	272 287	-556	-0,2%
Industries extractives	21 024	21 033	21 013	20 912	20 838	20 844	20 899	-125	-0,6%
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	317 423	317 205	315 850	316 690	316 024	317 656	318 491	1 068	0,3%
autres activités de services	478 740	468 985	461 008	477 688	464 389	474 567	483 297	4 557	1,0%
Administration publique	189 904	189 712	186 673	189 920	192 132	193 983	195 211	5 307	2,8%
Industries agro-alimentaires	510 595	506 618	502 970	509 656	509 415	516 049	520 090	9 495	1,9%
Éducation	336 877	333 659	325 769	342 277	338 013	347 155	354 897	18 020	5,3%
Edition, télécommunications et activités informatiques	812 932	811 388	808 688	816 794	806 006	820 467	834 961	22 029	2,7%
Activités juridiques, de conseil et d'ingénierie	1 088 839	1 093 623	1 088 437	1 085 428	1 082 657	1 098 135	1 112 200	23 361	2,1%
Activités pour la santé humaine	580 241	577 896	579 084	586 884	592 241	608 383	608 662	28 421	4,9%
Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	3 075 163	3 054 878	3 036 800	3 068 687	3 049 251	3 063 994	3 106 330	31 167	1,0%
Action sociale et hébergement médico-social	1 225 382	1 227 562	1 217 456	1 238 047	1 240 425	1 252 072	1 257 598	32 216	2,6%
Construction	1 464 020	1 466 839	1 475 448	1 488 578	1 495 943	1 527 208	1 530 359	66 339	4,5%
Total	18 633 686	18 123 065	18 048 198	18 422 692	18 306 032	18 463 988	18 735 707	102 021	0,5%

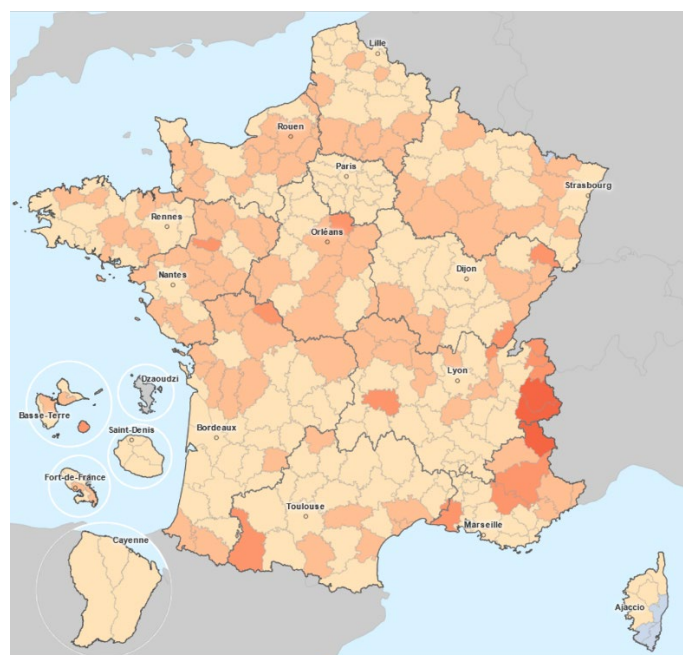
Source : URSSAF

D'un trimestre à l'autre : des évolutions en dents de scie

Les cartes présentées ci-après permettent de décomposer les impacts de la crise, mais aussi les épisodes de rebond, au cours des différentes séquences. Elles en déroulent en quelque sorte le film, de trimestre à trimestre entre le 1^{er} janvier 2020 et la mi-2021.

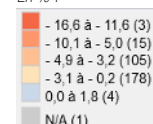
La **première période est marquée par la plus forte intensité des destructions d'emplois au niveau national**, avec l'interruption brutale des recrutements et du flux entrant dans des missions d'intérim ou des emplois de courte durée. En dehors de quelques territoires de la Corse orientale et méridionale toutes les zones d'emploi françaises voient l'emploi reculer. L'ampleur des pertes est en revanche très variable et s'avère plus accusée dans la moitié septentrionale du pays ainsi que dans les massifs alpin et pyrénéen. les territoires de Savoie ainsi que le Briançonnais subissent les plus lourds impacts immédiats, notamment avec l'interruption brutale des activités de sports d'hiver. Des bassins industriels comme la vallée de l'Arve, Oyonnax ou le Genevois français subissent également l'interruption des activités de la filière automobile et les fermetures des frontières (travail frontalier).

Évolution de l'emploi salarié privé au 1^{er} trimestre 2020 à l'échelle des zones d'emploi



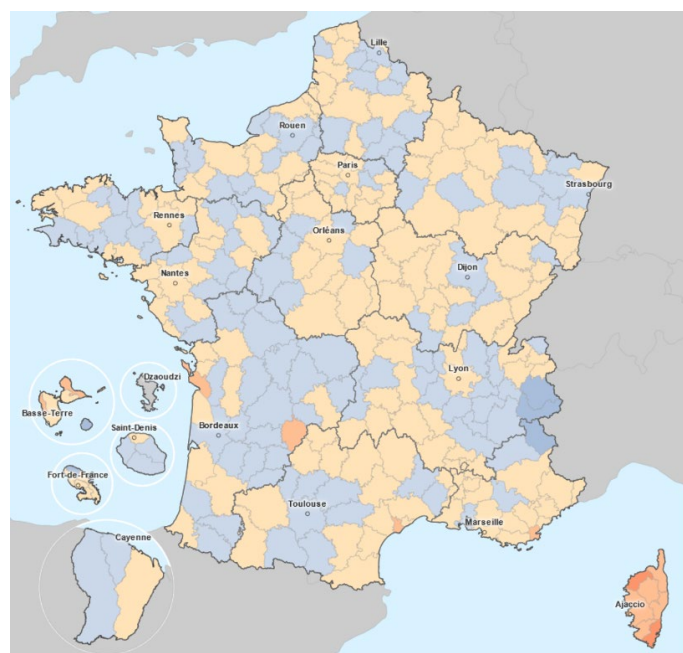
Source : URSSAF

En % :



Évolution de l'emploi salarié privé au 2^e trimestre 2020 à l'échelle des zones d'emploi

Au deuxième trimestre, marqué par le déconfinement début mai 2020, la carte se nuance entre de nombreuses zones d'emploi (en bleu) qui amorcent leur reprise et celles qui comptabilisent de nouvelles pertes. Parmi les premières figurent de nombreuses zones de la partie occidentale du pays, en Bretagne, dans les Pays de la Loire, en Nouvelle Aquitaine notamment. Davantage de disparités sont constatées dans les autres régions. Dans les Hauts de France, le rebond intervient plus rapidement dans l'aire urbaine de Lille et en Picardie. Dans le Grand Est, il s'engage essentiellement à partir du sillon lorrain et de Strasbourg. En Auvergne Rhône Alpes, les zones d'emploi auvergnates comme celles de Lyon et de Haute Savoie continuent à perdre de l'emploi. La Corse continue de voir l'emploi se dégrader dans toutes ses zones d'emploi au second trimestre.



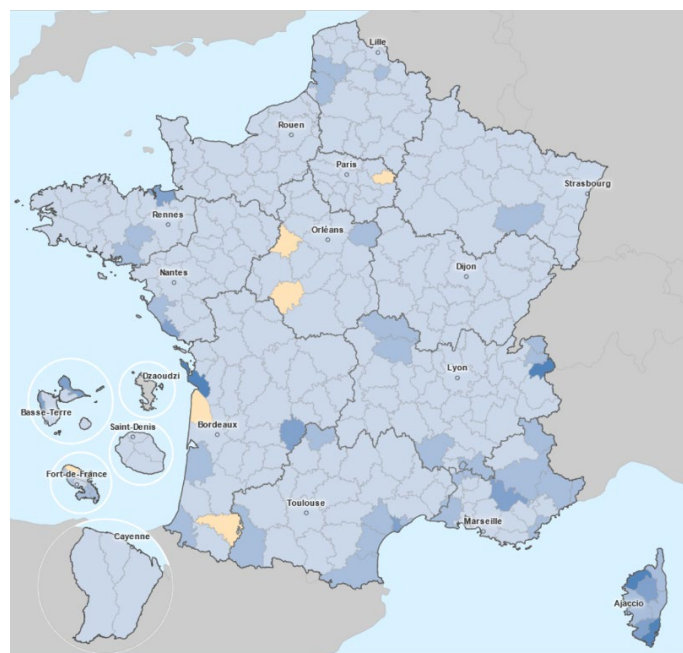
Source : URSSAF

En % :

- 22,0 à - 18,8	(2)
- 15,3 à - 4,7	(11)
- 4,1 à - 0,1	(166)
0,0 à 2,6	(121)
3,9 à 14,4	(5)
N/A	(1)

Évolution de l'emploi salarié privé au 3^e trimestre 2020 à l'échelle des zones d'emploi

Le troisième trimestre s'inscrit dans une dynamique de reprise généralisée avec la période estivale. Quasiment toutes les zones d'emploi françaises voient l'emploi repartir à la hausse. Seulement 6 d'entre elles connaissent encore une rétraction, plutôt de faible intensité. En toute logique, les territoires à fort potentiel touristique profitent du déconfinement et de l'accalmie sanitaire. L'absence des clientèles étrangères est compensée par la très forte propension des Français à demeurer en France et à découvrir de nouvelles destinations.



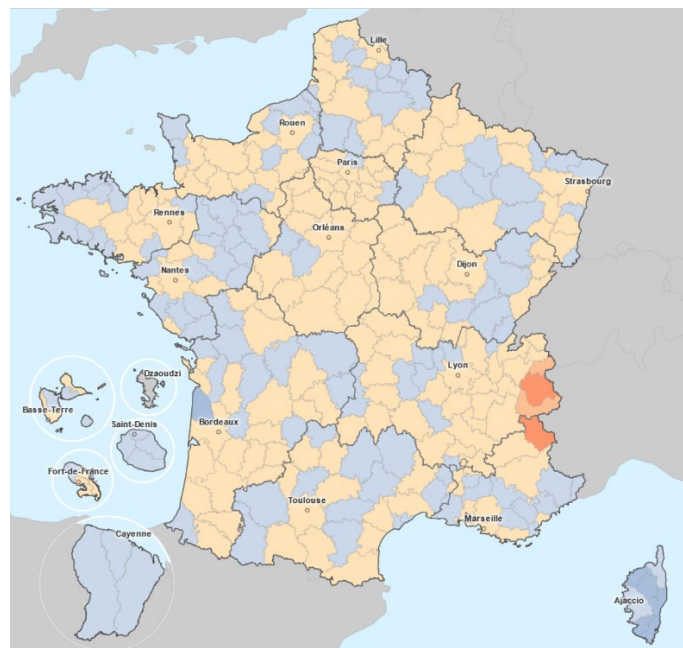
Source : URSSAF

En % :

- 1,1 à - 0,1	(6)
0,0 à 3,3	(250)
3,4 à 5,6	(36)
5,7 à 8,7	(9)
8,8 à 19,5	(4)
N/A	(1)

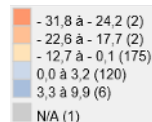
Évolution de l'emploi salarié privé au 4^e trimestre 2020 à l'échelle des zones d'emploi

En revanche, au 4^{ème} trimestre, les trajectoires territoriales divergent à nouveau. Le second confinement de l'automne impacte moins l'activité dans l'ensemble, les entreprises s'étant adaptées au contexte sanitaire et ayant ajusté leurs effectifs lors du premier trimestre. Pour autant, les zones d'emploi où l'emploi recule à nouveau sont majoritaires. Les pertes sont à nouveau très élevées dans les stations alpines, avec les fermetures administratives des activités de sports d'hiver. Cette seconde vague, après celle du premier trimestre, contribuera à faire de ces territoires de montagne les principales victimes de la crise en 2020.



Source : URSSAF

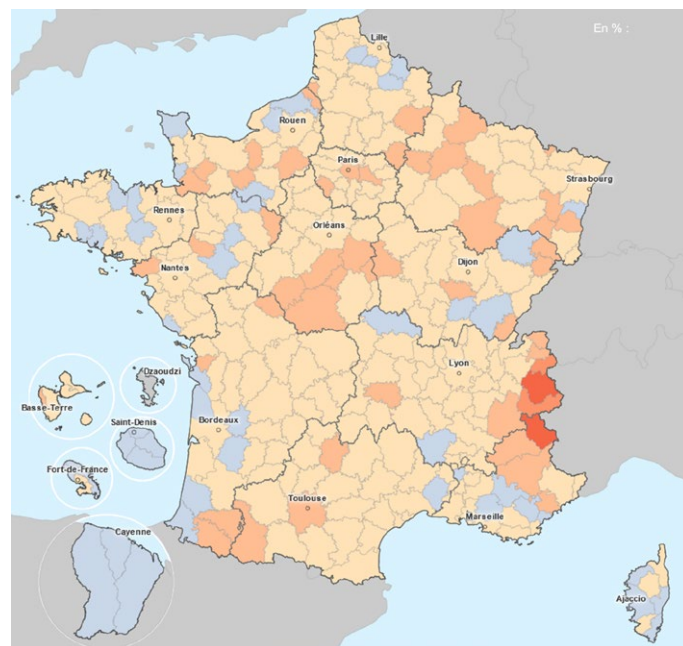
En % :



La carte ci-contre consolide les **pertes/gains d'emplois des quatre trimestres de l'année 2020**, par-delà les effets d'accordéon de l'activité. **Dans de nombreux territoires, les amorces de reprise de fin d'année sont très insuffisantes pour compenser les pertes du premier semestre.** Les territoires alpins accusent les plus forts reculs de l'emploi salarié privé (-33% dans la Tarentaise, - 25,8% dans le Briançonnais, - 24,8% en Maurienne), avec la suppression de nombreux postes saisonniers, suivis de bassins industriels du sud de la région Centre Val de Loire, de la zone d'emploi de Toulouse ou de celles du Béarn. Les chocs sur le tourisme de montagne et sur la filière aéronautique apparaissent clairement.

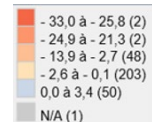
Représentées en bleu, les zones d'emploi à solde net positif sur l'ensemble de l'année 2020 sont minoritaires, de l'ordre d'une cinquantaine sur plus de 300. Cette résilience à la crise s'explique par des portefeuilles d'activités peu exposés mais aussi par d'autres phénomènes, notamment l'intensité moins forte de la pandémie. Parmi ces « résilients » figurent par exemple le Cotentin ou le bassin d'Alençon, plusieurs territoires bretons (Quimperlé, Lorient, Saint-Brieuc, Lamballe...), quelques territoires de Bourgogne Franche-Comté (Chalonais, Vesoul, Sud Jura), l'arrière-pays provençal, nombre de zones d'emploi corses et ultra-marines (Réunion, Guyane, Martinique)... Les plus fortes progressions de France, en pourcentage sont situées dans l'Ouest guyanais (+3,5%), aux Sables d'Olonne en Vendée (+2,9%), à Langon en Gironde (+ 2,7%) ou Porto-Vecchio (Corse).

Évolution de l'emploi salarié privé durant l'année 2020 à l'échelle des zones d'emploi



Source : URSSAF

En % :

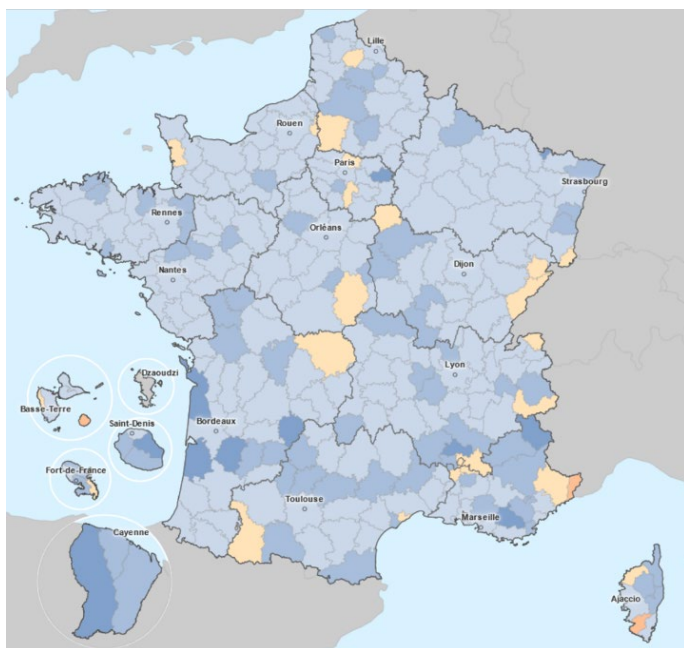


Premières tendances de 2021 observées dans les zones d'emploi

Au cours des deux premiers trimestres 2021, les trajectoires constatées fin 2020 dans la plupart des zones d'emploi restent très majoritairement positives. Seulement une vingtaine d'entre elles (soit moins de 8%) accusent des pertes nettes entre janvier et mars. On retrouve parmi elles plusieurs zones frontalières qui pâtissent notamment des fermetures de frontières au début de l'année, mais aussi quelques zones d'emploi à profil industriel.

Au second trimestre, la reprise se poursuit avec des gains nets d'emplois quasiment partout en France. Parmi les rares territoires confrontés à des destructions d'emplois quasiment aucun n'était dans cette situation au trimestre précédent, en dehors du nord de l'Yonne (Sens) ou de la Balagne (Calvi- L'Ile Rousse) en Haute-Corse.

Évolution de l'emploi salarié privé au 1^{er} trimestre 2021 à l'échelle des zones d'emploi

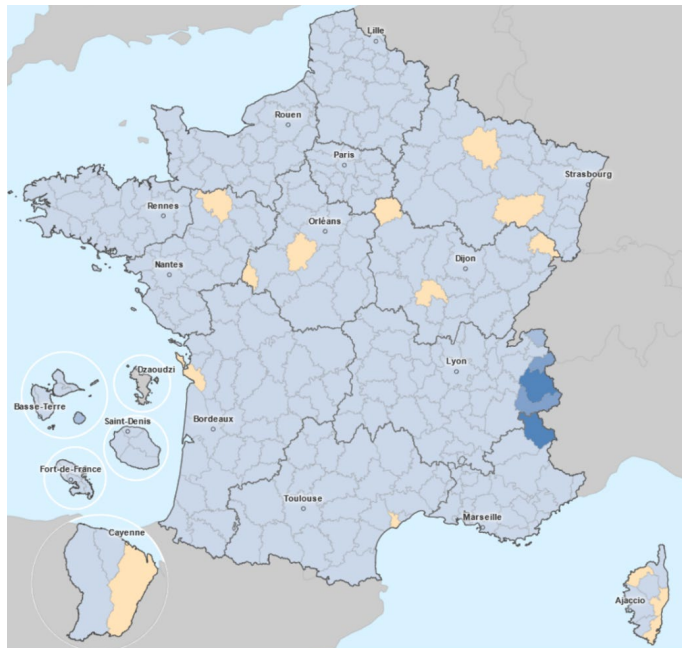


Source : URSSAF

En % :

- 3,8 à - 3,1	(3)
- 2,0 à - 0,1	(21)
0,0 à 1,4	(201)
1,5 à 2,9	(68)
3,0 à 7,0	(12)
N/A	(1)

Évolution de l'emploi salarié privé au 2^{ème} trimestre 2021 à l'échelle des zones d'emploi



Source : URSSAF

En % :

- 5,8 à - 0,1	(14)
0,0 à 6,8	(285)
7,4 à 16,3	(2)
21,9 à 32,8	(2)
33,6 à 51,8	(2)
N/A	(1)

Le tableau ci-contre présente les **territoires dont l'emploi salarié privé a le mieux résisté**, et a même progressé, durant toute l'année 2020. Les données sont présentées à la fois en valeur absolue et en pourcentage d'évolution. Des profils très différents entrent dans ce haut de classement avec de nombreuses zones d'emploi

ultra-marines (moins affectées par l'épidémie en 2020 qu'en 2021), des territoires littoraux et touristiques, des bassins industriels (Valenciennes, Cotentin...) et agro-alimentaires, des agglomérations de taille intermédiaire, des territoires mixtes...

Les zones d'emploi à forte résistance durant la première année de la crise du Covid (T4 2019 - T4 2020)

ZE qui ont créé des emplois	4 ^{ème} trimestre 2019	4 ^{ème} trimestre 2020	Évolution	
L'Ouest	46 534	47 448	914	2,0
Le Sud	45 018	45 702	684	1,5
Les Sables-d'Olonne	19 856	20 383	527	2,7
Valenciennes	90 983	91 466	483	0,5
Langon	18 124	18 578	454	2,5
Angers	109 630	110 027	397	0,4
Dax	36 409	36 750	341	0,9
Est-littoral	26 698	27 036	338	1,3
Manosque	24 666	24 977	311	1,3
Porto-Vecchio	10 292	10 577	285	2,8
L'Est	14 176	14 445	269	1,9
Draguignan	18 585	18 809	224	1,2
Bayonne	95 924	96 130	206	0,2
Cambrai	31 102	31 303	201	0,6
Sablé-sur-Sarthe	16 914	17 091	177	1,0
Aix-en-Provence	141 150	141 307	157	0,1
Ajaccio	29 278	29 433	155	0,5
Vesoul	27 639	27 784	145	0,5
Le Nord	56 376	56 486	110	0,2
Chalon-sur-Saône	42 168	42 276	108	0,3
Lorient	54 500	54 596	96	0,2
Ouest-Guyanais	2 565	2 653	88	3,4
Calvi	5 408	5 495	87	1,6
Alençon	26 915	26 994	79	0,3
Saint-Brieuc	46 065	46 143	78	0,2
Fréjus	29 092	29 170	78	0,3
Ghisonaccia	3 404	3 481	77	2,3
Lesparre-Médoc	9 626	9 701	75	0,8
Cherbourg en Cotentin	47 510	47 584	74	0,2
Orange	13 338	13 403	65	0,5
Yvetot-Vallée du Commerce	26 408	26 472	64	0,2
Savanes	5 345	5 400	55	1,0
Quimperlé	10 829	10 878	49	0,5
Sélestat	24 723	24 764	41	0,2
Le Nord-Caraïbe	3 001	3 036	35	1,2
Le Centre-Atlantique	6 046	6 079	33	0,5
Lons-le-Saunier	36 620	36 650	30	0,1
Nîmes	80 563	80 589	26	0,0
Lens	91 426	91 449	23	0,0
Dieppe-Caux maritime	30 547	30 568	21	0,1
Lamballe-Armor	14 879	14 900	21	0,1
Royan	22 846	22 865	19	0,1
Libourne	27 139	27 157	18	0,1
Le Sud	5 056	5 064	8	0,2
Béthune	47 935	47 942	7	0,0
Granville	10 755	10 762	7	0,1
Aubenas	25 411	25 417	6	0,0
Le Nord-Atlantique	966	970	4	0,4
Ploërmel	16 779	16 779	0	0,0

Source : URSSAF

Les **zones d'emploi les plus impactées** en termes d'emplois salariés privé sont également **diverses**. Beaucoup sont des **territoires très touristiques**, mais avec des profils spécifiques, notamment les stations de **sports d'hiver** des Alpes très durement frappées, les villes de Congrès (cf. Cannes). On retrouve également des **bassins industriels**, mais fortement orientés vers les filières les plus impactées par la crise (aéronautique, automobile...) comme Montbéliard, Romorantin, Châ-

teauroux, Tarbes-Lourdes, Issoire... Le pourcentage d'emplois détruits en Tarentaise en 2020 est très impressionnant, même si leur forte orientation dans le tourisme de saison peut faire espérer un rebond rapide.

Le tableau ci-dessous présente le classement des zones d'emploi les plus impactées en pourcentage de pertes dans leur volume d'emplois en année 1 de la crise Covid.

Les zones d'emploi qui ont été les plus impactées durant la première année de la crise du Covid : évolution de l'emploi salarié privé entre le 4^{ème} trimestre 2019 et le 4^{ème} trimestre 2020

ZE les plus intensément impactées	4 ^{ème} trimestre 2019	4 ^{ème} trimestre 2020	Evolution	
Romorantin-Lanthenay	16 879	16 241	-638	-3,8
Épernay	17 195	16 534	-661	-3,8
La Vallée de la Bresle-Vimeu	21 310	20 475	-835	-3,9
Côte sous le vent	1 608	1 541	-67	-4,2
Oloron-Sainte-Marie	14 483	13 870	-613	-4,2
Cannes	136 285	130 355	-5 930	-4,4
Avranches	21 799	20 841	-958	-4,4
Tarbes-Lourdes	51 773	49 445	-2 328	-4,5
Issoire	18 207	17 358	-849	-4,7
Châteauroux	45 198	43 066	-2 132	-4,7
Colmar	57 824	55 005	-2 819	-4,9
Rochefort	15 670	14 900	-770	-4,9
Gap	22 622	21 303	-1 319	-5,8
Montbéliard	47 090	44 008	-3 082	-6,5
Digne-les-Bains	15 527	14 486	-1 041	-6,7
La Vallée de l'Arve	29 157	26 898	-2 259	-7,7
Le Chablais	26 415	22 735	-3 680	-13,9
Le Mont Blanc	20 994	16 530	-4 464	-21,3
La Maurienne	10 686	8 020	-2 666	-24,9
Briançon	9 249	6 862	-2 387	-25,8
La Tarentaise	41 713	27 968	-13 745	-33,0

Source : URSSAF

Note : Les ZE sont classées par ordre décroissant de l'évolution de l'emploi salarié privé en %

Une autre présentation des zones d'emploi les plus affectées en 2020 par la crise peut être proposée à partir d'une analyse des **pertes en valeur absolue**. Celle de

Paris passe alors en tête avec près de 91 000 emplois perdus, suivie de la Tarentaise (-13 745), de Toulouse puis de Lyon et de Roissy.

Les zones d'emploi qui ont perdu le plus d'emplois salariés privés durant la première année de la crise du Covid : évolution de l'emploi salarié privé entre le 4^{ème} trimestre 2019 et le 4^{ème} trimestre 2020

ZE qui ont perdu le plus d'emplois	4 ^{ème} trimestre 2019	4 ^{ème} trimestre 2020	Evolution	
La Maurienne	10 686	8 020	-2 666	-24,9
Lille	343 963	341 284	-2 679	-0,8
Seine-Yvelinoise	170 674	167 954	-2 720	-1,6
Bordeaux	388 594	385 818	-2 776	-0,7
Colmar	57 824	55 005	-2 819	-4,9
Montbéliard	47 090	44 008	-3 082	-6,5
Rennes	229 448	226 216	-3 232	-1,4
Le Chablais	26 415	22 735	-3 680	-13,9
Nice	167 938	164 104	-3 834	-2,3
Le Mont Blanc	20 994	16 530	-4 464	-21,3
Nantes	344 861	340 023	-4 838	-1,4
Marseille	370 553	365 256	-5 297	-1,4
Marne-la-Vallée	163 026	157 674	-5 352	-3,3
Grenoble	195 737	190 164	-5 573	-2,8
Versailles-Saint-Quentin	242 122	236 518	-5 604	-2,3
Cannes	136 285	130 355	-5 930	-4,4
Roissy	298 466	291 079	-7 387	-2,5
Lyon	721 616	711 339	-10 277	-1,4
Toulouse	457 635	444 450	-13 185	-2,9
La Tarentaise	41 713	27 968	-13 745	-33,0
Paris	3 281 859	3 190 878	-90 981	-2,8

Source : URSSAF

Note : Les ZE sont classées par ordre décroissant de l'évolution de l'emploi salarié privé en valeur absolue

© pomchai stock.adobe.com



Compte tenu de l'importance de leurs volumes d'emploi, de nombreuses zones d'emploi dotées d'une métropole se retrouvent dans ce haut de classement. Les 22 métropoles recensent 162 000 salariés en moins à l'échelle

de leur zone d'emploi fin 2020, soit une évolution de -1,9%. En pourcentage d'évolution négative, Toulouse se classe en tête, devant Grenoble, Paris et Nice.

Évolution de l'emploi salarié privé durant la première année de la crise du Covid à l'échelle des zones d'emploi dotées d'une métropole (4^{ème} trimestre 2019 – 4^{ème} trimestre 2020)

ZE dotées d'une métropole	4 ^{ème} trimestre 2019	4 ^{ème} trimestre 2020	Evolution	
Strasbourg	247 055	246 376	-679	-0,3
Brest	94 734	94 216	-518	-0,5
Bordeaux	388 594	385 818	-2 776	-0,7
Orléans	134 900	133 919	-981	-0,7
Lille	343 963	341 284	-2 679	-0,8
Toulon	127 964	126 944	-1 020	-0,8
Nancy	141 490	140 233	-1 257	-0,9
Montpellier	205 781	203 206	-2 575	-1,3
Rouen	203 335	200 724	-2 611	-1,3
Clermont-Ferrand	138 352	136 562	-1 790	-1,3
Dijon	116 415	114 876	-1 539	-1,3
Nantes	344 861	340 023	-4 838	-1,4
Rennes	229 448	226 216	-3 232	-1,4
Lyon	721 616	711 339	-10 277	-1,4
Marseille	370 553	365 256	-5 297	-1,4
Saint Etienne	140 995	138 878	-2 117	-1,5
Metz	125 884	123 903	-1 981	-1,6
Tours	141 709	139 437	-2 272	-1,6
Nice	167 938	164 104	-3 834	-2,3
Paris	3 281 859	3 190 878	-90 981	-2,8
Grenoble	195 737	190 164	-5 573	-2,8
Toulouse	457 635	444 450	-13 185	-2,9
ZE avec une métropole	8 320 818	8 158 806	-162 012	-1,9
<i>ZE dotées d'une métropole hors Paris</i>	<i>5 038 959</i>	<i>4 967 928</i>	<i>-71 031</i>	<i>-1,4</i>
<i>ZE de Paris</i>	<i>3 281 859</i>	<i>3 190 878</i>	<i>-90 981</i>	<i>-2,8</i>
ZE sans métropole	10 312 870	10 147 224	-165 646	-1,6

Source : URSSAF

Note : Les ZE sont classées par ordre décroissant de l'évolution de l'emploi salarié privé en %

Les pertes de masses salariales : un indicateur plus représentatif des chutes d'activité

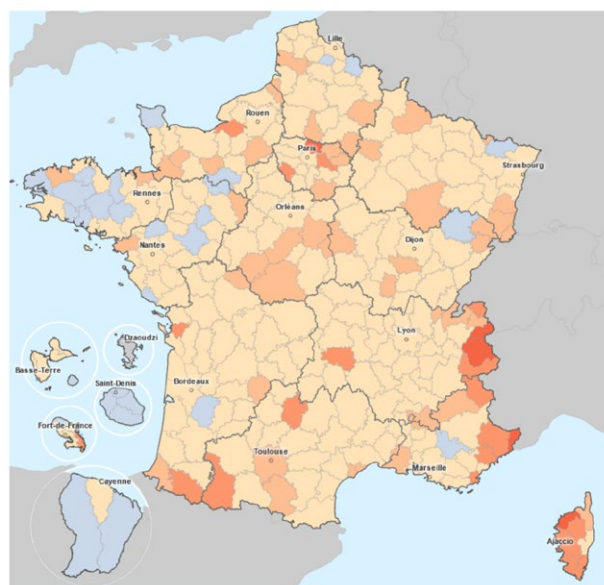
La variable de l'emploi ne saurait être le seul critère d'évaluation des impacts économiques territoriaux de la crise. La mise en place du dispositif de « chômage partiel » (réintitulé régime d'activité partielle) a amplement contribué à amortir ses effets, en nationalisant de fait une part importante de coûts salariaux.

Selon le ministère du travail, ce sont 27,1 milliards d'euros qui ont été pris en charge par l'Etat et l'Unedic en 2020. Les analyses de France stratégie ont permis d'en mesurer l'intensité différenciée entre zones d'emploi en liaison directe avec la composition de leurs portefeuilles d'activité. La zone d'emploi de Roissy est celle qui aura compté en 2020 les plus importants recours de ses entreprises au dispositif d'activité partielle. A l'extrême inverse, celle de Quimperlé (Finistère) présente les taux de recours les plus faibles.

Les masses salariales déclarées à l'Urssaf n'intégrant pas les compensations, leur évolution à l'échelle des zones d'emploi offre une autre grille de lecture des impacts réels de la crise sur l'activité, partiellement masquée en matière d'emploi par les amortisseurs sociaux et budgétaires mis en place par l'Etat.

La carte ci-dessous offre une **mesure des évolutions de masses salariales** évaluées sur l'ensemble de l'année 2020, en partant de la référence du dernier trimestre 2019. Composant environ deux tiers de la valeur ajoutée, les masses salariales sont un bon **indicateur des pertes et gains d'activités**. Très peu de zones d'emploi (28 en tout) connaissent une évolution positive des masses salariales en 2020 ; elles se concentrent en Bretagne notamment et dans d'autres territoires du Grand Ouest, à la Réunion et en Guyane (peu affectées par la contagion en 2020 mais beaucoup plus en 2021), dans le Cotentin. **L'immense majorité des zones d'emploi connaissent des érosions limitées**, inférieures à 0,5% et figurent en orange clair sur la carte. L'intensité des pertes est la plus élevée en Savoie, dans les Alpes et les Pyrénées, la zone d'emploi de Roissy, la Balagne en Corse.

Évolution de la masse salariale du secteur privé entre le 4^{ème} trimestre 2019 et le 4^{ème} trimestre 2020 à l'échelle des zones d'emploi



Source : URSSAF

En % :

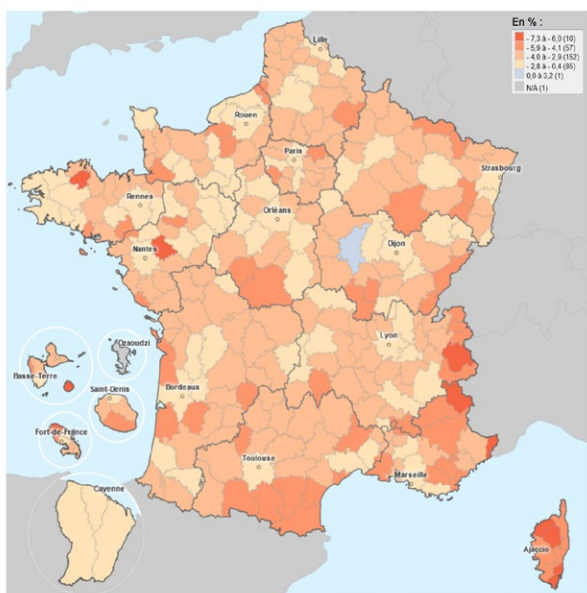
- 1,8 à - 1,3	(5)
- 1,2 à - 0,8	(19)
- 0,7 à - 0,5	(46)
- 0,4 à - 0,1	(207)
0,0 à 0,5	(28)
N/A	(1)

Les cartes suivantes analysent les évolutions des masses salariales, trimestre par trimestre, à l'échelle des zones d'emploi, au cours de l'année 2020. En dehors des zones d'emploi de la Bretagne intérieure, marquées par le poids des secteurs agro-alimentaires très actifs durant le confinement, d'une partie des collectivités d'outre-mer, et de quelques isolats dans les autres régions (Cotentin, Alençon, Angers, Valenciennes...), l'immense majorité des zones d'emploi accusent sur l'ensemble de l'année des érosions de masses salariales. Les effets en seront perçus par les intercommunalités percevant le versement mobilités, assis sur la masse salariale des employeurs,

au titre de leurs responsabilités d'autorités organisatrices de mobilités (AOM). Au premier trimestre, ces pertes de masses salariales dessinent une carte assez superposable à la carte de l'intensité des pertes d'emplois analysée précédemment.

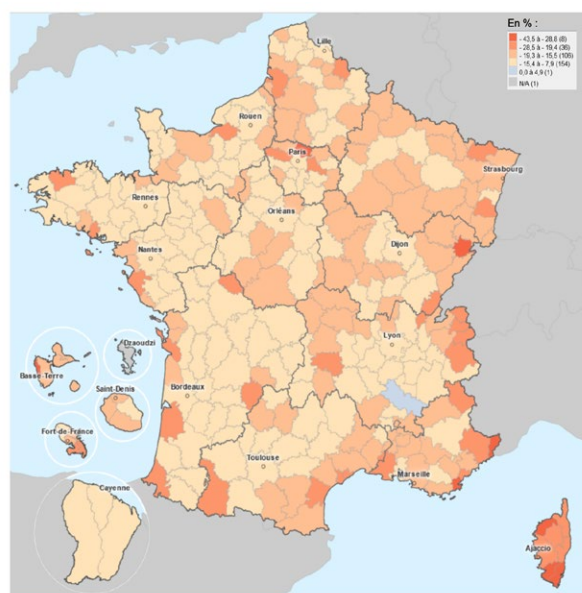
Mais surtout ce qui frappe, c'est la violence des baisses de masses salariales observées au 2ème trimestre. Huit zones d'emploi ont enregistré des pertes comprises entre - 28,8 % et - 43,5 % et 36 entre - 19,5 % et - 28,5 %. Ces tendances nous donnent une idée de ce qu'aurait pu être l'intensité du choc sans le déploiement des mesures de chômage partiel notamment.

Évolution de la masse salariale du secteur privé au 1^{er} trimestre 2020 à l'échelle des zones d'emploi



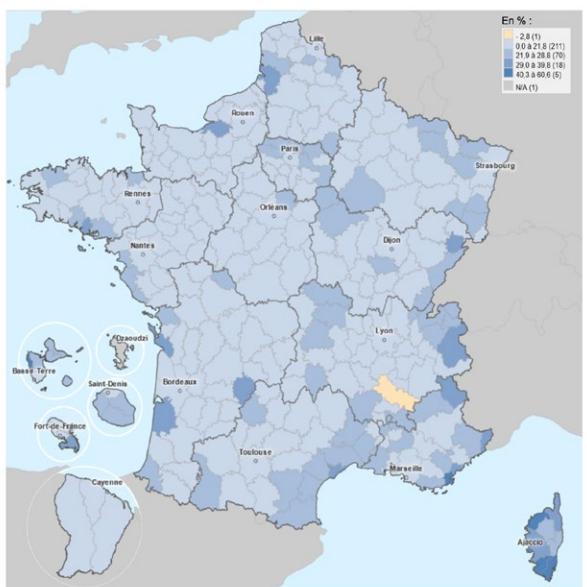
Source : URSSAF

Évolution de la masse salariale du secteur privé au 2^{ème} trimestre 2020 à l'échelle des zones d'emploi



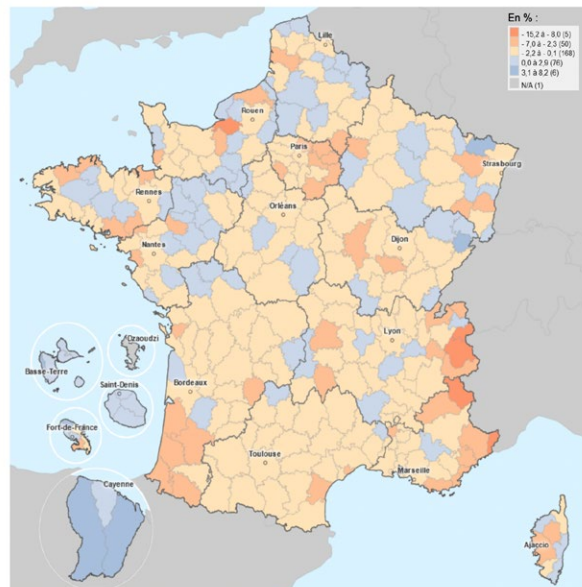
Source : URSSAF

Évolution de la masse salariale du secteur privé au 3^{ème} trimestre 2020 à l'échelle des zones d'emploi



Source : URSSAF

Évolution de la masse salariale du secteur privé au 4^{ème} trimestre 2020 à l'échelle des zones d'emploi



Source : URSSAF

Comparaison des impacts territoriaux de la crise Covid et de la récession de 2008-2009 : des géographies partiellement distinctes

Avec un solde net négatif de - 327 000 emplois, l'impact de la crise COVID au cours de l'année 2020 est fortement atténué par l'efficacité des dispositifs de soutien mis en place et la rapidité du rebond de nombreux secteurs. En valeur relative, la destruction d'emplois (salariés privés) est limitée à - 1,8% contre - 3,3% en 2008-2009 (sur une période d'analyse plus longue). **La cartographie des impacts des deux crises n'est pas la même, même si certains recoupements sont constatés par endroits.**

Alors que la récession de 2008-2009 a surtout fragilisé les bassins industriels peu urbanisés, les impacts de la crise COVID sont proportionnellement plus prononcés dans les espaces « métropolisés ». En moyenne, les zones d'emploi franciliennes sont celles qui connaissent en 2020 les plus forts reculs de l'emploi (-2,5%). Ces reculs sont même supérieurs en pourcentage à ceux de 2008-2009. Lors de cette « grande récession », ces zones d'emploi s'étaient montrées les plus résistantes.

Prises toutes ensemble, les zones d'emploi comprenant des métropoles (au sens des catégories institutionnelles des lois MAPTAM-NOTRe) avaient également comparativement mieux résisté à la récession de 2008-2009 ; leurs pertes d'emplois ayant été contenues à - 2,2% par rapport à une moyenne nationale de - 3,3%. En 2020, les destructions d'emplois de ces zones métropolitaines (hors Ile-de-France), de - 1,9%, sont certes moins élevées qu'en 2008-2009 mais s'avèrent supérieures à la moyenne nationale (- 1,8%). L'Ile-de-France comme **les grandes conurbations françaises apparaissent ainsi sur-exposées aux impacts de la crise sanitaire, contrairement à la crise précédente.**

La destruction d'emplois dans des secteurs comme l'hébergement-restauration, les activités culture-loisirs, les transports... surexpose l'Ile-de-France et de nombreuses métropoles aux impacts spécifiques et aux chocs asymétriques de la crise sanitaire. 36% des destructions d'emplois salariés privés de 2020 sont recensées dans les seules zones d'emploi d'Ile-de-France. 49,4% dans l'ensemble des zones d'emploi dotées d'une métropole (dont celle du Grand Paris). Ces proportions se limitaient à 17,1% et 29,6% en 2008-2009, soit des scores inférieurs à leurs poids respectifs dans l'emploi privé global.

Les autres zones d'emploi ne comptabilisent plus en 2020 que la moitié des destructions d'emplois, alors qu'elles en représentaient plus de 70% lors de la récession précédente, soit un recul de 20 points. **Il est ainsi possible de parler de « chocs inversés » entre les deux crises.** La rigueur des mesures sanitaires appliquées dans les espaces les plus urbanisés, leur durée prolongée, se sont combinées avec des impacts sectoriels défavorables. Les départs d'une partie non-négligeable des habitants des plus grandes métropoles (notamment du Grand Paris) durant les périodes de confinement ont également grippé les activités dites présentielle. Leurs fonctions de « commutation » de l'économie nationale et des systèmes productifs régionaux se sont en partie désactivées. Les secteurs les plus tributaires des activités événementielles (congrès, manifestations culturelles et sportives...) ont été durement affectés et concentrent une bonne part des missions de courte durée sur-représentées dans les destructions d'emplois de 2020.

A contrario, les zones d'emploi à plus faible degré d'urbanisation (petits pôles urbains ou moyennes agglomérations) ont en moyenne mieux résisté. Elles avaient perdu 4 % de leurs emplois salariés privés en 2008-2009, avec 412 000 destructions nettes. Cette proportion était supérieure à la moyenne nationale (-3,3%) et atteignait presque le double des zones métropolitaines. Les pertes de 2020 se limitent en moyenne à - 1,6%, inférieures aux zones métropolitaines dans leur ensemble et très atténuées par rapport aux zones franciliennes.



Mise en perspective des impacts économique de la crise financière et de la crise covid par strates de zones d'emploi (évolution de l'emploi salarié privé)

	Crise financière 2008 T1 - 2009 T3		Crise du Covid 2019 T4 – 2020 T4	
France	-585 808	-3,3	-327 658	-1,8
ZE franciliennes	-100 466	-2,2	-117 789	-2,5
ZE avec une métropole	-173 165	-2,3	-162 012	-1,9
ZE sans métropole	-412 643	-4,0	-165 646	-1,6
De 1 000 à 10 000 emplois	-3 474	-2,7	-3 745	-2,9
De 10 000 à 20 000 emplois	-62 002	-4,7	-22 600	-1,8
De 20 000 à 50 000 emplois	-156 556	-4,4	-62 306	-1,8
De 50 000 à 100 000 emplois	-144 379	-4,1	-43 144	-1,2
De 100 000 à 200 000 emplois	-87 168	-3,1	-43 742	-1,5
De 200 000 à 500 000 emplois	-55 593	-1,9	-50 863	-1,5
Plus de 500 000 emplois	-76 636	-2,1	-101 258	-2,5

Source : Calculs OITC d'après URSSAF

Analysées par strates (via le nombre d'emplois qui y sont recensés), les zones d'emploi les moins impactées en 2020 sont les zones de taille intermédiaire, comprenant de 50 000 à 100 000 emplois (-1,2 %). Les zones d'emploi de cette strate sont statistiquement les plus nombreuses. Les strates de 100 000 à 200 000 emplois, et de 200 000 à 500 000 emplois, accusent des pertes proches de la moyenne nationale (-1,5%). C'est de fait la strate des zones de plus de 500 000 emplois, qui se compose des zones d'emploi de Paris et de Lyon, qui affectent la moyenne nationale avec 101 258 destructions de postes et une chute de -2,5%.

A l'extrême opposé, les zones les moins denses en emplois connaissent également des difficultés sensibles, à travers des évolutions plus négatives que la moyenne. Avec un recul de 2,9% de ses emplois privés en moyenne, la strate des zones recensant 1000 à 10 000 emplois est même la plus impactée. Elle recoupe

néanmoins peu de zones d'emplois et pèse peu dans l'ensemble de l'emploi salarié privé. Les destructions d'emploi, en valeur absolue, ne représentent en 2020 qu'un solde négatif de 3 745 postes, un score étonnamment voisin de celui de 2008-2009 (- 3 474). Ces zones d'emploi peu denses correspondent à des profils très particuliers, notamment dans les secteurs de montagne.

Le tableau ci-contre permet d'évaluer le degré de concentration des destructions d'emploi et d'effectuer une comparaison à la fois entre strates de zones d'emplois et entre les deux crises. Il confirme la moindre concentration des impacts de la crise COVID sur les zones d'emploi de taille intermédiaire. Les zones d'emplois de Paris et de Lyon (plus de 500 000 emplois) concentrent une proportion beaucoup plus élevée des pertes (30,9% soit 17 points de plus qu'en 2008-2009).

Taux de concentration des pertes d'emplois salariés privés par strates de zones d'emploi durant les deux crises

	Crise de 2008 2008 T1 - 2009 T3	Crise de 2020 2019 T4 – 2020 T4	Ecart entre les deux périodes
ZE franciliennes	17,1%	35,9%	18,8%
ZE avec une métropole	29,6%	49,4%	19,9%
ZE sans métropole	70,4%	50,6%	-19,9%
De 1 000 à 10 000 emplois	0,6%	1,1%	0,5%
De 10 000 à 20 000 emplois	10,6%	6,9%	-3,7%
De 20 000 à 50 000 emplois	26,7%	19,0%	-7,7%
De 50 000 à 100 000 emplois	24,6%	13,2%	-11,5%
De 100 000 à 200 000 emplois	14,9%	13,3%	-1,5%
De 200 000 à 500 000 emplois	9,5%	15,5%	6,0%
Plus de 500 000 emplois	13,1%	30,9%	17,8%

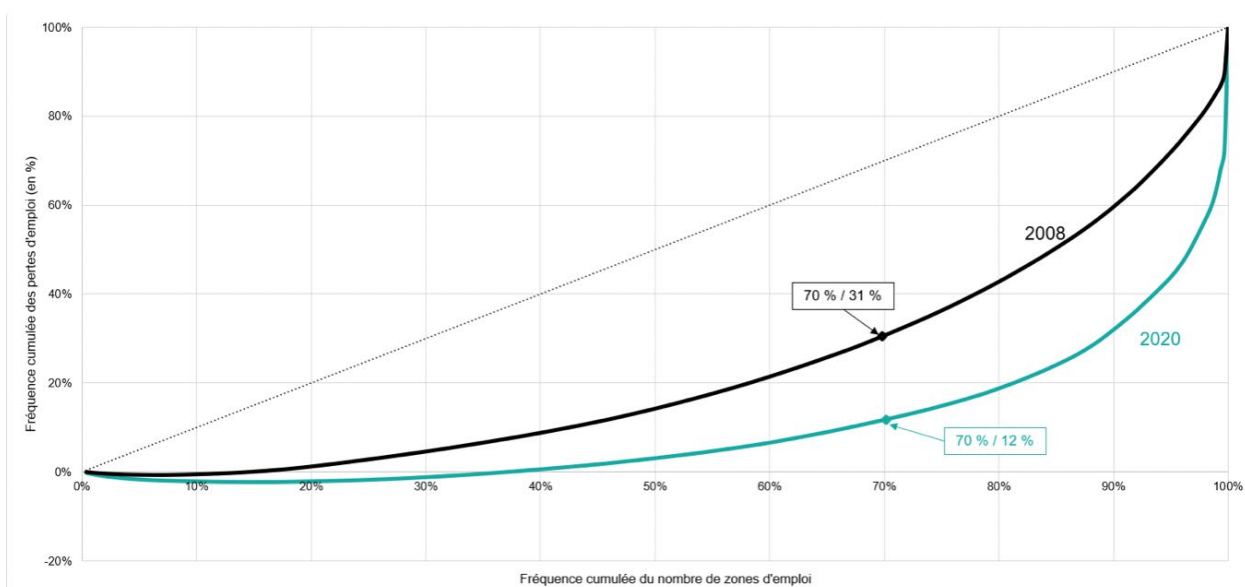
Source : Calculs OITC d'après URSSAF

Lecture : 17,1 % des pertes d'emploi salariés privés étaient concentrées dans les zones d'emploi franciliennes lors de la crise de 2008 contre 35,9 % lors de la crise du Covid. C'est 18,8 % de plus lors de la crise de 2020 au regard de celle de 2008...

Représentée ci-dessous, la courbe de concentration des pertes entre zones d'emploi vient illustrer également ce phénomène. 88% des pertes d'emploi salariés privés sont concentrés au sein de 30% des zones d'emplois en

2020, parmi lesquelles figurent les plus denses, alors que les 30 % les plus impactées n'en concentraient « que » 69 % durant la crise de 2008. Il y a là un écart notable qui traduit bien une géographie différente des impacts.

Mise en perspective de la concentration géographique des pertes d'emploi salarié privé lors de la crise de 2008 et de la crise de 2020



Source : Calculs OITC d'après URSSAF

Lecture : lors de la crise de 2020, 70 % des zones d'emploi représentent « seulement » 12 % des pertes d'emplois salariés privés contre 31 % lors de la crise de 2008. De fait, en 2020, 30 % des zones d'emploi concentrent 88 % des pertes contre 69 % lors de la crise de 2008, ce qui signifie des pertes sont beaucoup plus concentrées géographiquement en 2020 qu'en 2008...

Les cartes des deux crises : différences et recoupements

Les comportements des zones d'emploi à l'occasion des deux récessions de 2008-2009 et de 2020 révèlent à la fois des différences et certains recoupements partiels. La carte ci-dessous superpose les effets des deux crises en mesurant l'intensité de leurs impacts respectifs. **Assez nombreuses sont les zones d'emploi à avoir connu les mêmes trajectoires lors de ces deux épisodes, soit pour subir des impacts supérieurs à la moyenne soit pour se révéler au contraire plus « résilientes ».**

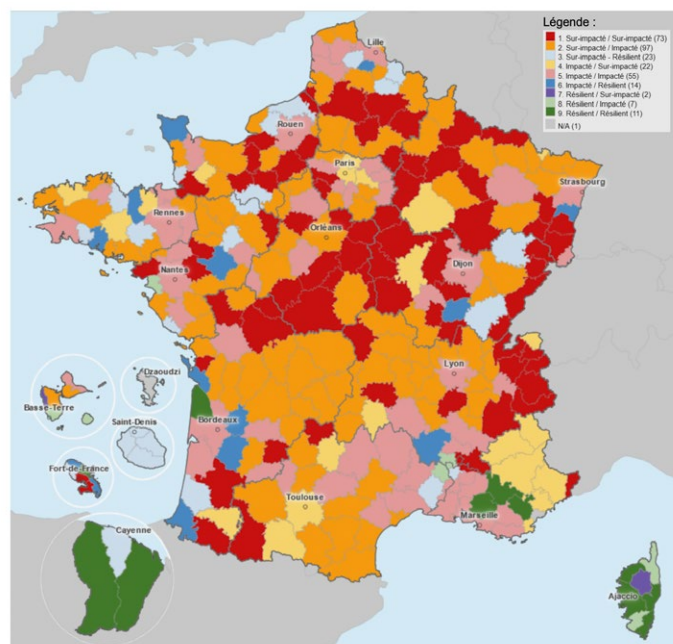
En rouge foncé apparaissent ainsi les 73 zones d'emploi en « double peine », sur-impactées aussi bien en 2008-2009 qu'en 2020. On constate une concentration de ces territoires dans le Grand bassin parisien, une partie de la diagonale dite « aride », les espaces frontaliers du sud-Alsace, du Doubs et du Jura, de Savoie. Quelques bassins industriels de l'ouest (Sud-Manche, Saint-Nazaire) et du sud-ouest de la France (Rochefort...) complètent ce panorama. Nombre de ces zones d'emploi sont marquées par un poids important des activités industrielles, notamment de sous-traitance dans des secteurs surexposés à la crise (aéronautique, automobile...).

A l'opposé, rares sont les territoires à s'être montrés « résilients » aussi bien en 2008-2009 qu'en 2020. On ne les trouve qu'en Corse, en Guyane, dans l'arrière-pays provençal ou en Gironde, dans le Médoc.

Dans nombre de cas, **les impacts de la crise de 2020 sont plus atténués qu'en 2008-2009**, notamment grâce aux mesures de soutien. Ce sont les nombreuses zones d'emploi figurant en orangé (97). Quelques territoires sur-impactés en 2008-2009, se révèlent « résilients » en 2020. 23 zones d'emploi sont dans ce cas et figurent en bleu clair. On retrouve par exemple la zone de Saint-Brieuc, deux zones de Seine Maritime (Dieppe, Lillebonne), toutes les zones d'emploi de la Réunion.

La carte confirme, en revanche, la **présence de métropoles importantes dans la catégorie des zones d'emploi plus impactées en 2020 qu'en 2008-2009**. On retrouve celles du Grand Paris et de ses territoires alentours (Roissy, Marne-la-Vallée), mais aussi celles de Toulouse et de Nice. L'ampleur des impacts sur ces métropoles en 2020 influence les moyennes et tire l'ensemble de la strate des métropoles vers la catégorie des « sur-impactées ». Au demeurant, plusieurs d'entre elles restent caractérisées par des impacts plus modérés et comparables lors des deux récessions, à l'instar de Rouen, Lille, Nantes, Rennes, Strasbourg, Dijon...

Mise en perspective des impacts économiques territoriaux de la crise de 2008 à l'échelle des zones d'emploi (évolution de l'emploi salarié privé dans les zones d'emploi)



Source : Calculs OITC d'après URSSAF

Note : La typologie des ZE est établie à partir de l'évolution de l'emploi salarié privé durant les deux crises. Les ZE sont classées comme « Sur-impactées » lorsque la baisse de l'emploi est supérieure à la moyenne, « Impactée » lorsqu'elle est comprise entre la baisse moyenne et 0 et « Résiliente » lorsque l'emploi stagne ou augmente. Le premier terme évoque le comportement des territoires lors de la crise de 2008, le second celui observé durant la crise de 2020. Par exemple, la zone d'emploi de Paris apparaît comme impactée lors de la crise de 2008 et sur-impactée lors de celle de 2020...

« Effets de structure » et « effets locaux » : une clef de lecture complémentaire

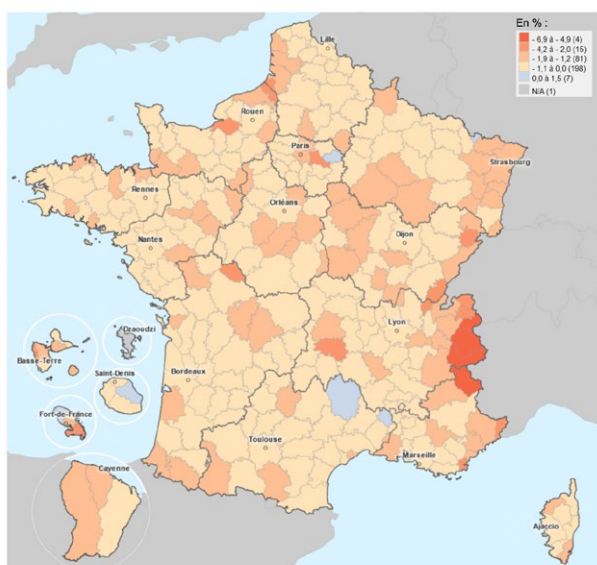
Si une part essentielle des impacts de la crise sur les territoires est tributaire de leur profil de développement et de la gamme des activités qui en font le socle productif, **certaines spécificités locales peuvent être néanmoins isolées ou interrogées.**

A la suite des travaux déjà conduits antérieurement sur les zones d'emploi ou les intercommunalités par des chercheurs comme Nadine Levratto et Denis Carré du laboratoire Economix, il est utile de proposer une analyse à partir de la méthode dite structurelle-résiduelle ou « shift-share » qui s'efforce de neutraliser les effets de structure pour voir si les zones d'emploi se comportent mieux ou moins bien dans la réalité que ce que leurs spécialisations sectorielles auraient dû a priori induire (au

vu du comportement des secteurs en question au niveau national). Une fois retiré cet effet de structure, demeure un effet « résiduel » que l'on appelle aussi souvent un « effet local ». Il peut résulter d'une dynamique endogène du territoire, d'une bonne organisation des acteurs économiques qui « sur-performent » par rapport à des territoires comparables, d'une proximité à des marchés dynamiques. Il est possible de supposer que, durant la pandémie, l'effet dit « local » a été également alimenté par l'inégale virulence de la pandémie.

La carte ci-dessous décrit l'effet de structure qui contribue à rendre la crise plus ou moins intense selon les territoires, en raison d'un fort degré d'exposition de leurs activités à ses effets directs.

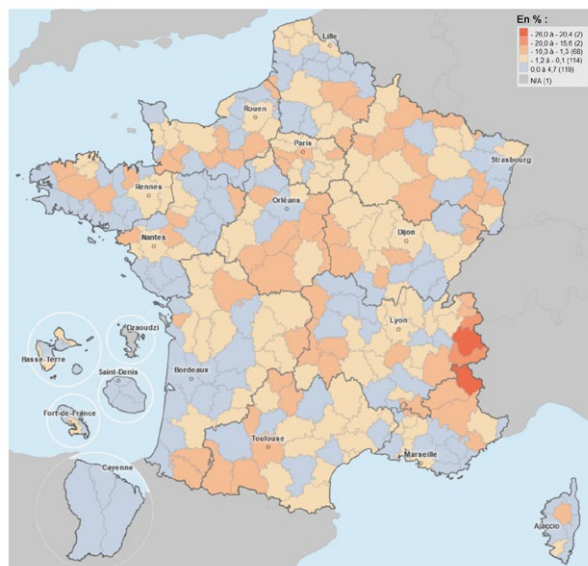
Évolution de l'emploi salarié privé portée par la structure de spécialisation des zones d'emploi entre le 4^{ème} 2019 et le 4^{ème} trimestre 2020



Source : URSSAF

La carte ci-dessous isole en revanche les effets « résiduels », non explicables par le portefeuille d'activités du territoire. Elle présente une tout autre physionomie.

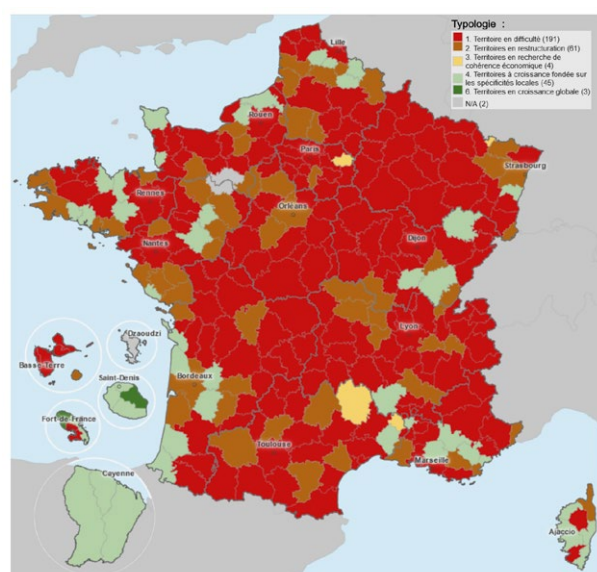
Évolution de l'emploi salarié privé portée par les spécificités des zones d'emploi entre le 4^{ème} 2019 et le 4^{ème} trimestre 2020



Source : URSSAF

La carte ci-dessous rapproche les deux précédentes. Les zones d'emploi figurant en rouge foncé sont celles qui combinent à la fois un effet de structure défavorable (portefeuille « sur-impacté ») avec un « effet local » négatif. En brun apparaissent celles qui amortissent leur effet de structure défavorable par un effet local positif mais qui perdent de l'emploi. En vert clair figurent les zones d'emploi dont l'effet local positif compense l'effet structurel négatif ce qui permet une évolution positive de l'emploi. Enfin, en vert foncé, les territoires qui combinent un effet de structure et un effet local positifs.

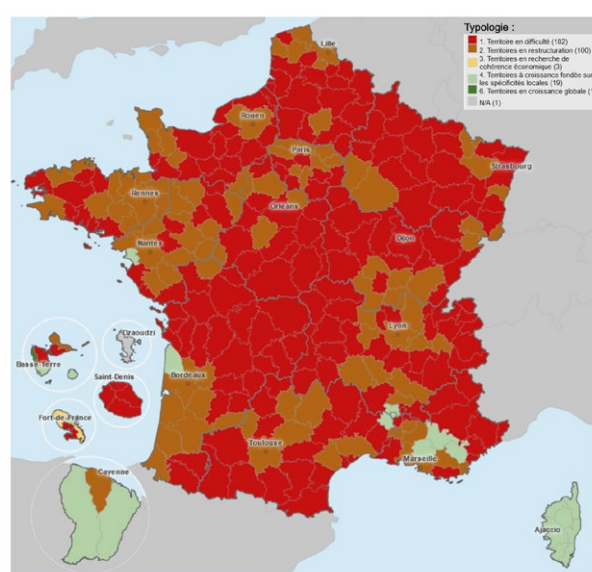
Typologie des zones d'emploi établie suivant la combinaison de l'effet de structure et de l'effet local sur la dynamique de l'emploi salarié privé entre le 4^{ème} trimestre 2019 et le 4^{ème} trimestre 2020



Source : Calculs OITC d'après URSSAF

Réalisée selon la même méthode en ce qui concerne la crise précédente de 2008-2009, la carte des effets structurels et résiduels (ou « locaux ») montre d'évidentes correspondances, et offre un sentiment visuel de forte ressemblance. La proportion élevée de zones d'emploi à effets structurel et résiduel (« local ») défavorables, notamment dans les espaces de faible densité, tend à masquer les différences qui s'expriment statistiquement. Un nombre plus élevé de zones d'emplois font preuve d'un « effet local » positif en 2020 (48 au total contre 20 en 2008), parfois combiné avec un effet structurel également positif (vert foncé).

Typologie des zones d'emploi établie suivant la combinaison de l'effet de structure et de l'effet local sur la dynamique de l'emploi salarié privé entre le 1^{er} trimestre 2008 et le 3^{ème} trimestre 2009



Source : Calculs OITC d'après URSSAF

Définition des catégories de la typologie

- › Territoires en difficulté : territoires qui ont perdu de l'emploi en raison d'un effet de structure et local négatif
- › Territoires en restructuration : territoires qui ont perdu de l'emploi en raison d'un effet de structure négatif malgré un effet local positif
- › Territoire en recherche de cohérence économique : territoires qui ont perdu de l'emploi en raison d'un effet local négatif malgré un effet de structure positif

› Territoire à croissance fondée sur les spécificités locales : territoires qui ont créé de l'emploi en raison d'un effet local positif malgré un effet de structure négatif

› Territoire en croissance globale : territoires qui ont créé de l'emploi en raison d'un effet local et de structure positif

Les coefficients de corrélation entre l'évolution de l'emploi et les effets structurels/résiduels sont sensiblement différents à l'occasion des deux récessions. En 2020, la relation entre orientation sectorielle des territoires et comportement des tissus économiques locaux apparaît beaucoup plus forte que lors de celle de 2008 (le coefficient de détermination, R^2 , passe de 0,28 en 2008-2009 à 0,57 en 2020).

De son côté, l'effet résiduel (ou « local »), qui est dégagé une fois neutralisée la composition sectorielle des activités des territoires, joue un rôle significatif à l'occasion des deux crises. Il tend également à se renforcer en 2020 avec un coefficient de détermination de 0,96 contre 0,70 en 2008-2009.

© SYCprod - stock.adobe.com



En ce qui les concerne, **les différentes zones d'emploi des métropoles françaises apparaissent pénalisées par leurs spécialisations économiques en 2020** puisqu'elles présentent un effet de structure négatif. Il convient de rappeler ici que l'analyse ne porte que sur l'emploi salarié privé, et n'intègre pas la variable stabilisatrice de l'emploi public. Au demeurant, cette exposition particulière des métropoles à la crise de 2020 se retrouve confirmée et méritera un examen attentif. En termes d'effet « résiduel » (ou local), les situations sont plus contrastées : 6 zones d'emploi « métropolitaines » ayant un effet positif ou neutre, celle de Strasbourg se

distinguant nettement avec l'effet local le plus important qui permet d'amortir un effet de structure parmi les plus défavorables (derrière Nice et Paris). Pour les 16 autres zones d'emploi « métropolitaines », l'effet local se révèle négatif et amplifie les impacts négatifs de l'effet de structure. L'intensité accrue de la contagion épidémique dans ces territoires, les contraintes de mobilité et les pertes subies par l'économie « résidentielle »... peuvent expliquer cette faible performance.

Combinaison de l'effet local et de structure dans les zones d'emploi dotées d'une métropole entre le 4^{ème} trimestre 2019 et le 4^{ème} trimestre 2020

ZE dotées d'une métropole	Evolution réelle		Effet de structure		Effet local		Synthèse
Strasbourg	-679	-0,3	-3 158	-1,3	2 479	1,0	-- +
Bordeaux	-2 776	-0,7	-4 190	-1,1	1 414	0,4	-- +
Orléans	-981	-0,7	-1 470	-1,1	4892	0,4	-- +
Brest	-518	-0,5	-638	-0,7	119	0,1	-- +
Toulon	-1 020	-0,8	-1 003	-0,8	-17	0,0	---
Clermont-Ferrand	-1 790	-1,3	-1 732	-1,3	-58	0,0	---
Lille	-2 679	-0,8	-2 451	-0,7	-228	-0,1	---
Montpellier	-2 575	-1,3	-1 840	-0,9	-734	-0,4	---
Nancy	-1 257	-0,9	-738	-0,5	-518	-0,4	---
Rennes	-3 232	-1,4	-2 307	-1,0	-925	-0,4	---
Nantes	-4 838	-1,4	-3 403	-1,0	-1 435	-0,4	---
Dijon	-1 539	-1,3	-1 011	-0,9	-528	-0,5	---
Lyon	-10 277	-1,4	-6 398	-0,9	-3 879	-0,5	---
Saint Etienne	-2 117	-1,5	-1 339	-0,9	-777	-0,6	---
Rouen	-2 611	-1,3	-1 417	-0,7	-1 193	-0,6	---
Nice	-3 834	-2,3	-2 776	-1,7	-1 058	-0,6	---
Marseille	-5 297	-1,4	-2 834	-0,8	-2 462	-0,7	---
Tours	-2 272	-1,6	-1 241	-0,9	-1 030	-0,7	---
Metz	-1 981	-1,6	-959	-0,8	-1 021	-0,8	---
Paris	-90 981	-2,8	-48 826	-1,5	-42 154	-1,3	---
Grenoble	-5 573	-2,8	-2 255	-1,2	-3 317	-1,7	---
Toulouse	-13 185	-2,9	-4 845	-1,1	-8 339	-1,8	---

Source : Calculs OITC d'après URSSAF

Lecture : Les ZE sont classées décroissant de leur effet local

Conclusion

A l'issue de ce premier effort de synthèse des travaux et cartes réalisés par l'Observatoire des impacts territoriaux de la crise, **quelques enseignements majeurs** semblent se dégager des premières incidences des périodes de confinement. Portant essentiellement sur les données de l'an 1 de la crise, soit les quatre trimestres de 2020, complétées néanmoins de premières données exploitables à l'échelle des zones d'emploi pour les deux premiers trimestres 2021, ce cahier conclut à la fois à la réalité indiscutable du choc sur l'activité, mais aussi à la puissance des amortisseurs mis en place pour préserver l'emploi et les capacités de production.

Le regard comparé avec la crise précédente dessine une cartographie des impacts sensiblement différente, marquée par une plus forte concentration des pertes, notamment sur les très grandes agglomérations françaises et les zones d'emploi franciliennes. Les données disponibles pour les débuts de l'année 2021 confirment le climat de reprise généralisé à la France entière, sous l'effet des réorganisations opérées par les entreprises et des mesures de relance.

Dans le même temps, de **nombreuses incertitudes** demeurent quant aux impacts de la nouvelle vague épidémique. La poussée de l'inflation (notamment en matière énergétique), les difficultés de recrutement de nombreux secteurs, les problèmes d'approvisionnement auxquels beaucoup d'acteurs économiques sont confrontés... **freinent la reprise et la rendent encore fragile.** La soutenabilité de l'endettement public et privé interroge de nombreux observateurs et la question de la solvabilité des entreprises demeure posée.

De nouveaux travaux devront être conduits en 2022 pour évaluer cette fragilité et la proportion des sociétés correspondant à la notion d'entreprise dite « zombie », toujours en place mais sans capacité à faire face à leurs échéances. De toute évidence, la réduction impressionnante des défaillances constatées en 2020-2021 tient en partie à l'importance des soutiens publics mobilisés mais qui ne pourront durer éternellement. Une **observation attentive des défaillances**, à une échelle territoriale fine, sera nécessaire en 2022, pour en déterminer leurs effets sur l'emploi et nos tissus productifs.

Le déploiement du plan France relance et des nouveaux programmes d'investissement des collectivités sera également à observer de près dans ses dimensions territoriales et ses effets directs sur un certain nombre de secteurs d'activités ou de chaînes de valeur.

Enfin, même si la reprise de 2021 assure une reconstitution progressive du stock d'emplois et un retour à des niveaux d'activité d'avant-crise, des **transformations importantes des tissus économiques locaux** sont susceptibles de résulter de cette séquence. La crise et les plans de relance qui s'ensuivent accélèrent certaines évolutions ou produisent des bifurcations, comme on peut le voir en matière de **décarbonation** des mobilités, mais aussi de **transformation du commerce et des consommations**. La « résilience » ne doit pas être pensée comme un retour à l'identique.

Les créations d'emplois de 2021 sont marquées, en toute vraisemblance, par la générosité des mesures de soutien à l'embauche, et les forts progrès des contrats d'apprentissage qui facilitent l'insertion des jeunes sur les marchés du travail. Ces soutiens s'inscriront-ils dans la durée ?

Des transitions professionnelles importantes sont également en cours parmi les salariés, avec des souhaits de réorientation particulièrement élevés, des désirs de création d'entreprises ou de mise à son compte.

Une inconnue tient également aux comportements des ménages et au devenir de la sur-épargne accumulée durant les confinements. Évaluée à près de 150 milliards d'euros, cette épargne Covid sera-t-elle injectée dans les circuits économiques locaux ou transformée en actifs patrimoniaux (immobilier, assurances-vie, marché actions...) ?

Les prochains travaux de l'Observatoire pourront intégrer ces différents éléments d'analyse dès lors que seront mobilisables des données territorialisées, soit à l'échelle des zones d'emploi soit des intercommunalités.

Observatoire des impacts territoriaux de la crise

L'Observatoire des impacts territoriaux de la crise est un projet d'intérêt général porté par l'Institut pour la recherche de la Caisse des Dépôts, Intercommunalités de France, l'Association des Directeurs Généraux de Communautés de France et des contributeurs privés. Il vise deux ambitions principales :

- mettre à disposition des acteurs territoriaux des éléments d'information et d'analyse sur les impacts de la crise du Covid dans les territoires
- décliner un programme de recherche sur les déterminants de la résilience et de la capacité de rebond des territoires face à cette crise

Ce cahier de recherche tire les premiers enseignements de l'impact économique de la crise sur les territoires en réalisant une comparaison avec la crise internationale de 2008. Il s'inscrit dans un ensemble de travaux d'analyses au long cours.



LES DIRIGEANT.E.S
DE TERRITOIRES

INTERCOMMUNALITÉS
DE FRANCE
AdCF



Institut pour
la recherche

Lirsa – CNAM

Le Laboratoire interdisciplinaire de recherches en sciences de l'action (Lirsa) est une équipe d'accueil du Cnam (EA4603) qui regroupe près de 120 chercheurs et chercheuses et près de 90 doctorants. Le laboratoire couvre un large spectre d'objets de recherche et de méthodologies sur l'action organisée, finalisée et évaluée. Il regroupe des chercheurs effectuant des travaux principalement en gestion, économie et droit, ainsi que dans des disciplines connexes. Le Lirsa contribue au rapprochement de la recherche académique et des organisations privées et publiques au travers de **contrats de recherche**, d'organisation de **séminaires** et d'**actions de diffusion de la culture scientifique et technique**, l'une des trois missions du Cnam avec la formation et la recherche scientifique.

le **cnam**
lirsa



Caisse
des Dépôts
GROUPE

Ensemble,
faisons grandir
la France

caissedesdepots.fr